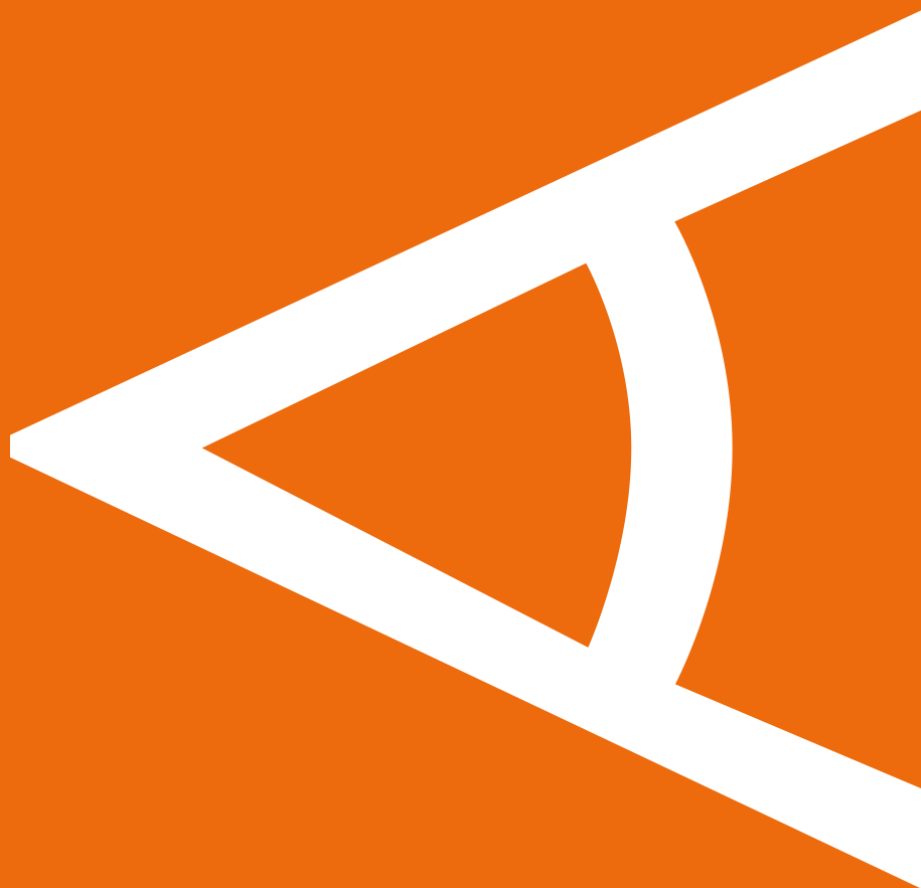




SOLUTION
DE CYBER-SÉCURITÉ
ET DE GOUVERNANCE
DES ACCÈS AUX SYSTÈMES
D'INFORMATION

WALLIX GROUP

Rapport financier annuel 2019

WALLIX GROUP

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 581 424,70 Euros
Siège social : 250bis, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
428 753 149 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2020

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à l'effet notamment de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE L'ENSEMBLE DU GROUPE ET DE LA SOCIETE

1. Activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés WALLIX GROUP, WALLIX, WALLIX US CORP, CYBERSECURITE WALLIX CANADA et WALLIX IBERICA (ci-après le « **Groupe** »), et est spécialisé dans le secteur d'activité de l'édition de logiciels de sécurité informatique, plus précisément dans le contrôle d'accès et la traçabilité des comptes à privilège dans les systèmes d'information des entreprises.

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 16.334.944 euros en augmentation de 29,23 % par rapport au chiffre d'affaires consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui s'élevait à 12.640.197 euros et un résultat se soldant par une perte (part du groupe) de 6.844.852 euros alors que la perte (part du groupe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevait à 3.288.460 euros.

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres du Groupe ressortent à 32.154.842 euros tandis que les emprunts et dettes financières s'établissent à 3.903.401 euros en hausse de 2.339.697 euros par rapport au 31 décembre 2018.

Dans le cadre de ses projets de développement le Groupe a bénéficié de crédits d'impôts en faveur de la recherche (CIR) ainsi que de subventions d'exploitation, pour un montant constaté de 1.232.039 euros.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes consolidés.

Commentaires sur l'activité globale du Groupe au cours de l'exercice écoulé :

Croissance forte accompagnée par de nombreuses réalisations

Le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 16,3 M€ au titre de son exercice 2019, en croissance de +29% par rapport à l'exercice 2018 grâce au franchissement symbolique de la barre des 1 000 clients.

La France a connu un exercice très dynamique avec des ventes en hausse de +36%, bénéficiant du renouvellement de la certification ANSSI pour sa solution WALLIX Bastion et de sa capacité à nouer des alliances avec de grands partenaires, à l'image d'Atos, d'Orange Cyberdéfense ou de Schneider Electric afin de positionner ses solutions dans des offres globales à très forte valeur ajoutée.

WALLIX a également ouvert un deuxième centre de R&D à Rennes le 26 juin 2019, spécialisé dans le développement de nouveaux services de **cybersécurité opérés dans le cloud (CBSS)**.

À l'International (+18%), Le Groupe a considérablement développé son réseau de distribution avec le recrutement de partenaires stratégiques sur ses zones prioritaires, se constituant ainsi un atout majeur pour atteindre ses objectifs à moyen terme. Le Groupe a également procédé au recrutement de 21 nouveaux talents sur l'exercice.

Dans la région DACH (Allemagne, Autriche, Suisse allemande), Le Groupe a ainsi signé un nouvel accord de partenariat avec Infinigate, le leader allemand de la distribution à valeur ajoutée (VAD) de solutions de sécurité, présent également dans plus de dix pays en Europe. Au Royaume-Uni, Le Groupe s'est associé à e92plus, le leader de la distribution de produits de cybersécurité, pour la revente de ses solutions. Enfin, le Groupe a signé le distributeur Credence Security qui permet au Groupe de positionner l'ensemble de son offre sur les marchés en forte croissance du Moyen-Orient et d'Afrique.

Ce renforcement du channel s'est accompagné de l'accélération du recrutement dans les bureaux récemment ouverts avec des effectifs à l'international qui sont passés en un an de 12 à 33 talents, dont 15 sur la zone DACH/Eastern et 10 en Amérique du Nord (force commerciale et Customer Success).

Les activités récurrentes, rassemblant la maintenance, les abonnements et la partie récurrente des services managés, ont progressé à un rythme très soutenu affichant une croissance de +40% sur un an. La part récurrente du chiffre d'affaires s'élève désormais à plus de 39% (+3 points en un an) et devrait bénéficier du développement des nouvelles offres en mode SaaS ou abonnements (services managés).

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a également complété la croissance de ses ventes par un renforcement de son offre. Le Groupe a notamment procédé à ses deux premières acquisitions, Trustelem et Simarks, deux pépites technologiques, qui lui permettent désormais de disposer d'une offre à l'état de l'art sur la gestion des comptes à privilèges (PAM) et étendue à d'autres

segments de la cybersécurité où la demande progresse de façon très soutenue dans la gestion des Identités (IDaaS¹, partie la plus dynamique de l'IAM²).

WALLIX GROUP a fait l'acquisition de la société Trustelem le 1^{er} juillet 2019. La société Trustelem a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans la société WALLIX Sarl à effet du 29 décembre 2019. L'offre produit s'est enrichie avec la solution de gestion des identités **WALLIX Trustelem**.

WALLIX GROUP a également fait l'acquisition le 16 juillet 2019 de la société Simarks, devenue WALLIX IBERICA S.L.u (Espagne). L'offre produit s'est enrichie avec la solution **WALLIX Bestsafe**, solution qui permet d'élargir la gestion des privilèges aux postes de travail.

Des leviers au service du plan Ambition 2021

En deux ans, le Groupe a complété **son offre** désormais exhaustive dans le domaine de la gestion des comptes à privilège et l'a élargie aux segments adjacents définis dans le plan stratégique pour disposer désormais d'un portefeuille de 4 offres parfaitement complémentaires qui répond à l'ensemble des nouvelles menaces et usages du numérique :

- **WALLIX Bastion**, la solution historique du Groupe, est aujourd'hui reconnue dans le Magic Quadrant de Gartner, la Forrester Wave et Kuppinger Cole et dispose d'une distribution mondiale ;
- **WALLIX BestSafe**, élaborée grâce à l'acquisition de Simarks, étend l'offre WALLIX jusqu'à la protection des utilisateurs bureautiques et métiers contre les ransomwares, les malwares et les cryptovirus ;
- **WALLIX Trustelem** permet de simplifier et contrôler l'accès des utilisateurs aux applications, qu'ils soient administrateurs ou simples utilisateurs en mode Software as a Service (SaaS).
- **WALL4IoT**, une offre dédiée à la protection des actifs industriels pour accompagner les entreprises dans leur transformation digitale sécurisée vers l'industrie 4.0 et l'internet des objets (IoT).

Progression des charges d'exploitation en ligne avec le plan stratégique

Les investissements réalisés par le Groupe sur son offre et dans le cadre de son changement d'échelle à l'international se sont traduits logiquement par une progression des charges d'exploitation. Ces dernières ressortent en hausse de +37%, principalement sous l'effet de l'augmentation des dépenses de personnel (recrutement de 45 nouveaux talents sur l'exercice) et de la hausse des amortissements qui traduit le rythme soutenu de la R&D sur les produits arrivant à maturité commerciale.

Au final, le résultat d'exploitation s'établit à -6,8 M€ contre -3,3 M€ en 2018 reflétant l'accentuation du déploiement du plan Ambition 2021. Compte tenu de la situation financière très saine de la société, le résultat net part du groupe s'affiche au même niveau que le résultat d'exploitation à -6,8 M€.

Situation financière toujours très solide après les acquisitions

Le Groupe a généré un cash-flow d'exploitation de -3,1 M€, maîtrisé grâce à une variation favorable de BFR (+900 k€). Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement ressortent à -6,2 M€, dont -2,4 M€ lié aux acquisitions de Simarks et Trustelem et 0,5 M€ de rachat d'actions. Hors ces opérations, les investissements courants sont restés maîtrisés à -3,4 M€ contre

¹ Identity as a service

² Identity and Access Management

-3,2 M€ en 2018 avec notamment un effort de R&D pour développer les nouvelles offres. Au final, le Groupe conserve au 31 décembre 2019 une trésorerie disponible de 29,3 M€ et une trésorerie nette de dettes financières de 25,7 M€ pour 32,2 M€ de fonds propres.

Perspectives toujours favorables

Les réalisations de l'exercice 2019 permettent au Groupe d'envisager la poursuite d'une croissance soutenue à moyen terme, dans la trajectoire dessinée par son plan stratégique.

En France, la montée en puissance des contrats cadres a permis de générer 3,7 M€ de revenus en 2019 et offre un potentiel commercial à reconnaître sur 2020 de près de 8 M€. À l'international, le Groupe compte déployer sa présence sur 80% des marchés visés contre 60% en 2019, et s'appuiera sur son solide réseau de partenaires pour accélérer sa pénétration commerciale.

À court terme, des perturbations semblent inévitables compte tenu du contexte épidémique. La société a mis en place un plan de continuité d'activité, notamment via un recours massif au télétravail, afin de protéger ses collaborateurs. A ce jour, le Groupe ne fait face à aucune annulation de commandes mais anticipe des reports de déploiements.

Ce recours massif au télétravail dans les entreprises, pour faire face aux mesures de confinement, renforce les besoins de sécurisation des accès aux données sensibles de l'entreprise et met en lumière le caractère indispensable des solutions logicielles simples à déployer de WALLIX. Dans ce cadre, et afin de contribuer à ce que le covid-19 ne débouche pas sur une pandémie numérique, le Groupe a décidé de mettre à disposition gratuitement des licences d'accès à distance de WALLIX Bastion pendant la période de confinement.

Grâce à une offre désormais complète, un réseau commercial considérablement enrichi, une trésorerie solide et un marché porteur, le Groupe confirme sa volonté de devenir rapidement un acteur majeur de la cybersécurité en Europe.

Facteurs de risque financiers

a. Risques liés aux crédits d'impôt recherche

Pour financer ses activités, le Groupe a bénéficié du Crédit Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste en un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Il prend la forme d'une réduction d'impôt remboursable calculée en fonction des dépenses de R&D engagées par l'entreprise.

Ouvrent droit au CIR les dépenses affectées à la réalisation d'opérations de recherche scientifique et technique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou d'opérations de développement expérimental. Ces dépenses sont limitativement énumérées par la loi. Elles incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, la veille technologique et les frais de propriété intellectuelle.

WALLIX GROUP a demandé à bénéficier de ce dispositif depuis 2004 en étant accompagné pour cela par un cabinet spécialisé.

WALLIX SARL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur l'ensemble de ses déclarations fiscales sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 ainsi que le crédit d'impôt recherche des années 2011 à 2014. A l'issue de ce contrôle, la Société a reçu une proposition de rectification pour un montant de 586 K€.

A la date du rapport financier annuel, le Groupe conteste cette proposition de rectification et une réclamation contentieuse est en cours, la médiation des entreprises a également été saisie en parallèle. Une provision de 69.000€ est néanmoins constatée.

Les CIR des années suivantes (2015, 2016, 2017, 2018 et 2019) n'ont pas fait l'objet de redressement.

b. Risques liés aux pertes historiques

Après avoir enregistré des pertes nettes au cours des dernières années, le Groupe pourrait être conduit à constater de nouvelles pertes compte tenu des dépenses futures notamment liées au renforcement des équipes, au développement commercial et marketing et aux ouvertures pays et pénétration de nouveaux marchés notamment par le biais de lancement de nouvelles offres.

Ces nouvelles pertes pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière, son développement et ses perspectives.

c. Risques liés à l'accès à des avances et subventions publiques

Depuis 2008, le Groupe met en œuvre une politique volontaire d'innovation, dans laquelle les projets de recherche et développement collaboratifs financés par les pouvoirs publics ont un rôle important. Cette politique a conduit le Groupe à percevoir des subventions significatives, étalées sur la durée du projet. Le cadencement des subventions consiste généralement en une avance à la signature de la convention (30%), versement d'acomptes successifs à l'avancement, solde (minimum 20%) à la clôture du projet.

Sur l'ensemble des conventions d'aides ou de soutien financier conclues, le Groupe a reçu sur les trois derniers exercices (2017 à 2019) un montant de subventions estimé à 900K€.

Les modalités de comptabilisation des subventions sont précisées au paragraphe « Crédit d'impôt recherche et subvention d'exploitation » des comptes consolidés de la Société.

A l'instar de tous les programmes de recherche bénéficiant d'aides publiques, le Groupe est exposé au risque de remboursement de tout ou partie de ces aides en cas de non-respect de ses engagements de faire ou de ne plus en bénéficier dans le futur. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de recherche et développement.

d. Risque de dilution

A la date du présent rapport financier annuel, l'exercice de l'ensemble des droits donnant accès au capital du Groupe pourrait conduire à la création de 178 222 actions nouvelles générant une dilution maximale de 2,97% sur la base du capital dilué (cf. paragraphe IX du présent rapport).

La dilution en droits de vote n'étant pas identique dans la mesure où des droits de vote double existent au sein de la Société.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, le Groupe pourrait poursuivre à l'avenir l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

e. Risque de change

En 2019, environ 7,9% de la facturation du Groupe est établi en devises étrangères, et pour l'essentiel en dollars américain, livre sterling ou dollars canadien. Le Groupe reste très attentif

aux risques de taux de change, cependant l'impact est non significatif sur les trois derniers exercices et WALLIX GROUP n'a donc pas mis en place de couverture de change.

L'activité internationale s'intensifiant dans la région « Middle East » et aux Etats-Unis, le Groupe sera vraisemblablement amené à se prémunir des risques de changes sur les prochains exercices.

Au 31 décembre 2019, le montant des créances libellées en devises s'élève à 888 K€, contre 526 K€ au 31 décembre 2018 et 396 K€ au 31 décembre 2017. Aucune dette en devise significative ne figure dans les comptes sur la même période.

f. Risques de financement et de liquidité

Avant son introduction en bourse sur le marché Alternext (devenu Euronext Growth) en juin 2015, le Groupe a financé sa croissance en renforçant ses fonds propres par voie d'augmentation de capital auprès de "Business Angels" et de sociétés de capital-risque. La levée de fonds d'environ dix millions d'euros réalisée auprès des actionnaires historiques et des nouveaux actionnaires institutionnels et individuels à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société a permis de contribuer à consolider sa présence en Europe et d'accroître son développement à l'international. La levée de fonds de 36,8M€ réalisée en mai 2018 auprès d'actionnaires historiques, de nouveaux investisseurs institutionnels et d'investisseurs particuliers permet au Groupe de poursuivre son développement.

La trésorerie brute ressort à 29,3 M€ au 31 décembre 2019 contre 36,4 M€ à fin 2018.

Le Groupe a également diversifié ses sources de financement avec la souscription d'un emprunt de 2,6 M€ auprès de BNP Paribas. La trésorerie nette ressort ainsi à 25,4 M€.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des douze (12) mois suivant la date du présent rapport financier annuel. En effet, il n'existe pas de financement dont la cessation pourrait avoir un impact sur le financement courant du Groupe.

g. Risques liés aux taux d'intérêts

Au 31 décembre 2019, les dettes financières du Groupe sont composées de sept (7) emprunts bancaires pour un montant total de 3.618K€, dont un emprunt de 2 600K€ ayant été contracté le 9 juillet 2019 à taux variable de 1.86% (taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme, majoré de 1.5%).

Les autres emprunts ont été conclus, soit à des taux zéro auprès de Bpifrance Financement, soit à des taux fixes (allant de 0,96% à 2,99%) auprès de BNP Paribas et Bpifrance Financement.

Par conséquent, le Groupe estime ainsi ne pas être exposé à un risque de taux d'intérêts.

h. Risque de crédit et risque de contrepartie

Pour son financement, le Groupe a recours à des financements auprès de Bpifrance financement (ex-OSEO) et BNP Paribas.

Compte tenu de la nature des clients et des établissements de crédit auxquels le Groupe a recours, la Société estime que les risques de contrepartie sont limités.

i. Risque sur actions et autres instruments financiers

A la date du présent rapport financier annuel, la Société ne détient pas de participation dans des sociétés cotées et n'est, par conséquent, pas exposée à un risque sur actions.

j. Risques géopolitiques

Hors France, le Groupe est implanté en Espagne, au Canada, et aux Etats-Unis pays à risque d'instabilité politique réduit. Dans la zone Europe Middle East Africa (EMEA), le Groupe commerce avec certains pays qui pourraient connaître des moments d'instabilité (Maghreb, péninsule arabique, Russie notamment). Le risque porterait uniquement sur une baisse de chiffre d'affaires en cas d'instabilité, et sur des pays dont aucun ne pèse aujourd'hui significativement sur le chiffre d'affaires Groupe. De plus, l'absence de présence directe dans ces pays, le Groupe y opérant via des revendeurs, partenaires ou intégrateurs, le Groupe estime que le risque se limiterait à une baisse d'activité dans la zone concernée.

Enfin, dans un contexte global économique, commercial, social mais également géopolitique qui demeure incertain au plan mondial, la croissance du chiffre d'affaire, du résultat net et des flux de trésorerie du Groupe pourrait ralentir sur une base annuelle.

k. Risques liés à la dépréciation des actifs incorporels

Les frais de développement, correspondant essentiellement aux coûts de personnel, sont immobilisés quand ils respectent les critères d'activation prévus par les principes comptables. Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans.

La valeur nette comptable de ces actifs s'élevait à 7.287.877 € au 31 décembre 2019 soit 13,2% du total du bilan consolidé.

Si un indicateur de perte de valeur venait à être identifié dans le futur, un test de dépréciation serait mis en œuvre et pourrait mener à une dépréciation de ces actifs incorporels et à une dégradation des capitaux propres du Groupe. Le Groupe n'a pas rencontré une telle situation à ce jour.

Engagements hors bilan

A la clôture de l'exercice, il n'y a plus de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise en circulation.

A la clôture de l'exercice, il y a 178 222 actions attribuées gratuitement encore en période d'acquisition conformément aux informations figurant au paragraphe IX du présent document.

WALLIX GROUP a procédé à l'acquisition le 16 juillet 2019 de la société Simarks, devenue WALLIX IBERICA SL (Espagne). Un complément de prix (ou « earn-out »), pouvant atteindre 1.700.000 euros, non comptabilisé, est conditionné à des objectifs de chiffres d'affaires cumulés sur 5 ans.

2. Filiales et participations – sociétés contrôlées

WALLIX GROUP contrôle au sens de l'article L 233-33 du Code de Commerce :

- la société **WALLIX**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 €, dont le siège est 250 bis, rue du Faubourg Saint-Honoré à PARIS – 75008, identifiée au système SIREN sous le n° 450 401 153 – RCS PARIS, dont l'activité est l'édition de logiciels et de services informatiques notamment en matière de sécurité informatique et de solutions de sécurité à base d'open source, à hauteur de 100% du capital de cette société.
- la société **WALLIX US Corp** localisée au 10 Liberty Street, DANVERS, Massachusetts, 01923, Etats Unis, dont l'activité est l'édition de logiciels de sécurité informatique, à hauteur de 100% du capital de cette société.
- La société **CYBERSECURITE WALLIX CANADA Inc**, localisée à MontréalCowork inc, 4388 St-Denis, H2J 2L1, Montréal Canada, dont l'activité est l'édition de logiciels de sécurité informatique, à hauteur de 100% du capital de cette société.
- La société **WALLIX IBERICA SL**, localisée à 28232 Las rozas de Madrid (MADRID) calle Copenhagen, numero 12, dont l'activité est l'édition de logiciels de sécurité informatique, à hauteur de 100% du capital de cette société.

A la date du présent document, aucune succursale n'existe.

L'activité des filiales est la suivante :

WALLIX :

La société WALLIX, filiale à 100 % de WALLIX GROUP et dont l'activité est l'édition et la mise en œuvre de solutions logicielles de gestion et de sécurité des infrastructures réseaux et systèmes a vu son chiffre d'affaires progresser de 12.381.287 euros au titre de l'exercice 2018 à 15.734.723 euros au titre de l'exercice 2019, soit 27,1% d'augmentation, pour un résultat net qui se traduit par un gain de 284 128.99 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

WALLIX se positionne sur le marché du PAM (Privileged Access Management, soit la gestion des utilisateurs à privilèges), en tant qu'éditeur de logiciels européen spécialisé dans la gestion des utilisateurs à privilèges, le contrôle d'accès et la traçabilité.

WALLIX a complété son offre désormais exhaustive sur le PAM et l'a élargie aux segments adjacents définis dans le plan stratégique pour disposer désormais d'un portefeuille de 4 offres parfaitement complémentaires qui répond à l'ensemble des nouvelles menaces et usages du numérique :

WALLIX Bastion, la solution historique du groupe, est aujourd'hui reconnue dans le Magic Quadrant de Gartner, la Forrester Wave et Kuppinger Cole et dispose d'une distribution mondiale ;

WALLIX BestSafe, élaborée grâce à l'acquisition de Simarks (WALLIX Iberica SL), étend l'offre WALLIX jusqu'à la protection des utilisateurs bureautiques et métiers contre les ransomwares, les malwares et les cryptovirus ;

WALLIX Trustelem permet de simplifier et contrôler l'accès des utilisateurs aux applications, qu'ils soient administrateurs ou simples utilisateurs en mode Software as a Service (SaaS).

WALL4IoT, une offre dédiée à la protection des actifs industriels pour accompagner les entreprises dans leur transformation digitale sécurisée vers l'industrie 4.0 et l'internet des objets (IoT).

WALLIX US CORP :

WALLIX GROUP détient 100% du capital de la société WALLIX US CORP localisée au 10 Liberty Street, DANVERS, Massachusetts 01923, ETATS UNIS. Cette société a pour activité la commercialisation de logiciels de sécurité informatique. Elle a vocation à développer cette activité auprès des acteurs Nord-américains.

Cette société possède des bureaux ainsi que 5 salariés au 31.12.2019.

Cette structure présente un chiffre d'affaires nul au titre de l'exercice 2018, les premiers salariés étant arrivés en novembre 2018. Pour l'exercice 2019 le chiffre d'affaire de cette société s'élève à 571 K\$.

CYBERSECURITE WALLIX CANADA INC :

WALLIX GROUP détient 100% du capital de la société CYBERSECURITE WALLIX CANADA INC localisée à MontréalCowork inc, 4388 St-Denis, H2J 2L1, Montréal, CANADA. Cette société a pour activité la commercialisation de prestations de support auprès des clients utilisateurs des solutions WALLIX. Elle a vocation à réaliser de la sous-traitance de support pour le compte de WALLIX.

Cette société possède des bureaux ainsi que 4 salariés au 31.12.2019.

Cette structure présente un chiffre d'affaires nul au titre de l'exercice 2018, les premiers salariés étant arrivés en octobre 2018. Le chiffre d'affaire 2019 est composé de refacturation intra-groupe pour 320K \$CAD.

WALLIX IBERICA :

WALLIX GROUP détient 100% du capital de la société WALLIX IBERICA localisée à 28232 Las rozas de Madrid (MADRID) calle Copenhagen, numero 12 ESPAGNE.

Cette société a pour activité le développement et la commercialisation de logiciels de sécurité informatique.

Cette société possède des bureaux ainsi que 4 salariés au 31.12.2019.

Le chiffre d'affaire de cette entité dans les comptes consolidés de l'exercice 2019 est de 32 K€.

3. Activité propre de la société WALLIX GROUP

WALLIX GROUP est une société spécialisée dans l'hébergement sécurisé d'applications critiques, ce qui regroupe les prestations suivantes : architecture, déploiement, exploitation et support. Une partie importante de l'activité de la société concerne des projets de GED (Gestion Electronique de Documents).

Le chiffre d'affaires de la société a baissé de 42,6% au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019, le résultat net de la Société affichant une perte supérieure à celle constatée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

3.1 Présentation des comptes de la société WALLIX GROUP

A la date du 31 décembre 2019:

- le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à **276 670** euros contre **481 857** euros au titre de l'exercice précédent ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à **441 694** euros contre **742 374** euros au titre de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à **1 842 370** euros contre **2 240 676** euros au titre de l'exercice précédent ;
- le résultat d'exploitation ressort à **(1 400 676)** euros contre **(1 498 302)** euros au titre de l'exercice précédent ;
- le montant des traitements et salaires s'élève à **535 876** euros contre **811 540** euros au titre de l'exercice précédent ;
- le montant des charges sociales s'élève à **234 822** euros contre **488 082** euros au titre de l'exercice précédent ;
- compte tenu d'un résultat financier de **(4 414 826)** euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à **(5 815 502)** euros contre **(1 999 377)** euros au titre de l'exercice précédent ;
- compte tenu de ces éléments, d'un résultat exceptionnel de **13 581** euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de **5 801 090** euros contre une perte de **2 060 401** euros au titre de l'exercice précédent ;
- au 31 décembre 2019, le total du bilan de la société s'élevait à **41 347 242** euros contre **42 858 000** euros au titre de l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Est joint en annexe au présent rapport le tableau prévu à l'article R 225-102 du Code de Commerce relatif aux résultats de la Société au cours de cinq derniers exercices.

Il est précisé que l'effectif moyen de la société était de 4 salariés au titre de l'exercice 2019.

3.2 Analyse de la situation financière au 31 décembre 2019 de la société WALLIX GROUP

Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédits est de **2 708 207 €** contre

131 639 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dettes fournisseurs et comptes rattachés est de **280 956 €** contre **237 538 €** au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dettes fiscales et sociales est de **188 516 €** contre **224 137 €** au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres dettes est de **0 €** contre **930 €** au titre de l'exercice précédent.

Le montant des produits constatés d'avance est de **15 151 €** contre **592 €** au titre de l'exercice précédent.

Le montant global des dettes de la société s'élève à **4 680 330 €** contre **594 836 €** au titre de l'exercice précédent.

3.3 Affectation du résultat de la société WALLIX GROUP

Il est proposé d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à **(5 801 090,31)** euros en totalité au poste « Report à nouveau » qui serait ainsi porté de **(7 775 628,06)** euros à **(13 576 718,37)** euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

3.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts (CGI), il est indiqué que les comptes de l'exercice écoulé prennent en compte les dépenses et charges somptuaires, visées par l'article 39-4 du CGI et non déductibles du résultat fiscal s'élevant à **8 255 €** au titre des amortissements excédentaires des véhicules de tourisme.

L'impôt théorique afférent à ces charges non déductibles est de **2 751 €**.

3.5 Evolution prévisible de la société

WALLIX GROUP entend maintenir son activité historique de services et d'hébergement d'applications critiques.

3.6 Activités en matière de Recherche et Développement

La société WALLIX GROUP n'a pas eu d'activité en matière de recherche et développement en 2019. L'activité de développement logiciel du Groupe est localisée chez WALLIX SARL, à Paris et à Rennes, et chez WALLIX IBERICA, à Madrid.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les répercussions de la crise sanitaire mondiale du COVID-19 sont compliquées à quantifier précisément, on peut néanmoins en souligner quelques implications pour le Groupe :

Le Groupe a mis en place un plan de continuité d'activité qui a permis à tous les salariés du Groupe et de ses filiales, d'être opérationnel, en télétravail, dès le premier jour de confinement (équipements, réseau, accès à distance aux applications de l'entreprise, support IT et accompagnement juridique et RH). Les grèves de fin d'année 2019 avaient déjà permis au Groupe d'organiser le travail à distance pour la majorité de ses collaborateurs.

Le Groupe s'est également mobilisée pour accompagner ses clients, ses partenaires et toutes les entreprises qui se doivent d'assurer un plan de continuité de services en raison de l'épidémie Covid-19. Les accès à distance des collaborateurs et des prestataires externes sur les systèmes d'informations deviennent une priorité pour le maintien de l'activité des entreprises. Ces accès ne doivent aucunement se faire au détriment de la sécurité informatique et laisser le champ libre à des cyberattaques profitant de la fragilité de nos organisations.

Pendant toute la période de crise sanitaire que nous traversons, le Groupe propose la gratuité des licences d'accès à distance de sa suite logicielle de gestion des comptes à privilèges WALLIX Bastion. L'ensemble du catalogue de solutions et toute l'expertise technique de WALLIX seront également adaptés pour répondre à l'urgence de la sécurisation des accès aux Systèmes d'Informations et aux applications des collaborateurs travaillant à distance.

Enfin, cette situation de crise sanitaire, qui va profondément et durablement bouleverser l'économie mondiale, ne remet en cause ni les fondamentaux de marché de l'entreprise, basés sur la transformation numérique, ni le potentiel de croissance de l'entreprise. Il pourrait néanmoins créer à court terme quelques décalages dans le déploiement commercial de la société.

I. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 I du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiements pour les clients et fournisseurs (*hors groupe*) de la société (*exprimé en €*) :

	Article D. 441-4 I. 1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4 I. 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernés	27					3	6					7
Montant total des factures concernées	37 636 TTC				4 201 TTC	4 201 TTC	48 621 TTC	62 746 TTC	36 000 TTC		1 534 TTC	100 280 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	4.27% HT				0.48% HT	0.48% HT						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							17.57% HT	22.68% HT	13.01% HT		0.55% HT	36.25% HT
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							2					
Montant total des factures exclues							4 207 TTC					
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : « selon conditions négociées » ☐ Délais légaux : (préciser)						☒ Délais contractuels : « selon conditions négociées » ☐ Délais légaux : (préciser)					

II. ENVELOPPE DE JETONS DE PRESENCE

L'assemblée générale mixte du 3 juin 2016 a fixé une enveloppe de jetons de présence d'un montant de 50 000 euros et ce jusqu'à décision contraire. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Monsieur Jacques Chatain a perçu 15 000€ de jetons de présence en tant que président du conseil de surveillance, tous les autres membres ont reçu 10 000€ de jetons de présence.

III. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons qu'aucune convention nouvelle visée par l'article L.225-86 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous précisons que deux conventions conclues au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- le conseil de surveillance du 14 février 2018 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Amaury Rosset afin d'augmenter sa rémunération fixe brute annuelle pour la porter de 150 000 euros à 165 000 euros à compter du 1er janvier 2018. Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale annuelle du 6 juin 2019.
- le conseil de surveillance du 27 mars 2019 a autorisé a posteriori la convention d'abandon partiel de créance avec clause de retour à meilleure fortune conclue le 22 décembre 2018 entre la société et sa filiale WALLIX pour un montant de 500.000 euros. Cette convention a été ratifiée par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle du 6 juin 2019.

IV. ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2019

Au 31 décembre 2019, les salariés détiennent 1,11% capital social de la société telle que définie à l'article L.225-102 du code de commerce.

V. PRISE DE PARTICIPATION DE 5, 10, 20, 33.33, 50, 66.66% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE OU PRISE DE CONTROLE

Néant

VI. ACTIONS D'AUTOCONTROLE ET PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

VII. AVIS DE DETENTION DE PLUS DE 10% DU CAPITAL D'UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTIONS

Néant

VIII. PRET INTERENTREPRISE

Néant

IX. REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE AU 29 FEVRIER 2020

Au 29 février 2020, le capital social de la société WALLIX GROUP est réparti de la manière suivante :

REPARTITION DU CAPITAL DE WALLIX GROUP AU 29/02/2020

WALLIX GROUP	Nb d'actions	Nb DDV	% du capital	% DDV	AGA 2017	AGA 2019	Nb actions total / post exercice instruments dilutifs	% du capital
Jean-Noël de Galzain*	680 355	1 241 197	11.70%	16.73%		25 000	705 355	11.77%
Amaury Rosset	298 840	543 160	5.14%	7.32%	540	15 000	314 380	5.25%
Didier Lesteven	20 833	35 053	0.36%	0.47%	405	10 000	31 238	0.52%
Total Dirigeants Mandataires sociaux	1 000 028	1 819 410	17.20%	24.52%	945	50 000	1 050 973	17.54%
TDH - M. Thierry DASSAULT	433 170	866 340	7.45%	11.67%			433 170	7.23%
ACCESS2NET	9 000	18 000	0.15%	0.24%			9 000	0.15%
Total Mandataires sociaux hors dirigeants	442 170	884 340	7.60%	11.92%	-		442 170	7.38%
Salariés	64 274	91 474	1.11%	1.23%	15 777	111 500	191 551	3.20%
Titres auto-détenus WALLIX GROUP	52 183	-	0.90%	0.00%			52 183	0.87%
FLOTTANT	4 255 592	4 625 300	73.19%	62.33%			4 255 592	71.02%
TOTAL	5 814 247	7 420 524	100.00%	100.00%	16 722	161 500	5 992 469	100.00%

* 191 513 titres appartenant à JNG, 488 842 contrôlées via sa holding familiale Société Jinco Invest (pour respectivement 263 513 DDV et 977 684 DDV)

Capital potentiel

La Société a procédé à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE 2014) ainsi qu'à l'attribution gratuite d'actions (AGA 2017 et AGA 2019) dont le détail figure ci-dessous.

- Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise**

Il est précisé que durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, Messieurs Jean-Noël de Galzain et Amaury Rosset ont exercé la totalité de leur BCE 2014 correspondant à la souscription respectivement de 30 570 actions et de 16 970 actions au prix de 2,80 euros par action. A la date du présent rapport, il n'existe plus de BCE 2014.

- Attribution gratuite d'actions**

La Société a procédé aux attributions gratuites d'actions dont les modalités sont détaillées ci-dessous.

A la date du présent document, l'attribution effective de l'ensemble des actions attribuées gratuitement pourrait conduire à la création de 178 222 actions ordinaires nouvelles

	Plan 2017-1	Plan 2019 n°1	Plan 2019 n°2
Date d'assemblée	3 juin 2016	6 juin 2019	6 juin 2019
Date du directoire d'attribution	6 juillet 2017	25 juillet 2019	25 juillet 2019
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	54 800 ⁽¹⁾	65 500	98 500
Dont nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux <i>Jean-Noël de Galzain</i>	-	-	25 000 ⁽⁸⁾
<i>Amaury Rosset</i>	1 200 ⁽²⁾	500	14 500 ⁽⁸⁾
<i>Didier Lesteven</i>	900 ⁽²⁾	500	9 500 ⁽⁸⁾
Date d'acquisition des actions	(1)	25 juillet 2020 : 21.746 ⁽⁶⁾ 25 juillet 2021 : 21.746 ⁽⁷⁾ 25 juillet 2022 : 2.008 ⁽⁷⁾	25 juillet 2020 : 32.818 ⁽⁹⁾ 25 juillet 2021 : 32.818 ⁽¹⁰⁾ 25 juillet 2022 : 32.864 ⁽¹⁰⁾
Date de fin de période de conservation	(1)	(6), (7)	(9), (10)
Nombre d'actions attribuées définitivement au 31/12/2019	14 205 ⁽³⁾	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31/12/2019	2 753 ⁽⁴⁾	2 500	0
Actions attribuées gratuitement restantes	16 722 ⁽⁵⁾	63 000	98 500

(1) Le Directoire du 6 juillet 2017 a décidé l'attribution gratuite de 54 800 actions conditionnée à la présence des bénéficiaires avec une période d'acquisition et de conservation d'un an pour 20% des actions attribuées (ces actions ont donc été attribuées le 6 juillet 2018), une période d'acquisition de deux ans (sans période de conservation) pour 35% des actions attribuées (ces actions ont donc été attribuées le 6 juillet 2019) et une période d'acquisition de trois ans (sans période de conservation) pour le solde (ces actions seront donc été attribuées le 6 juillet 2020 sous condition de respecter les conditions du plan). Le conseil de surveillance dans sa séance du 6 juillet 2017 a décidé que les actions attribuées gratuitement aux membres du directoire devront être conservées à hauteur de 10% au nominatif pour chaque attributaire jusqu'à la cession de ses fonctions.

(2) Il s'agit du nombre total d'actions gratuites pouvant être attribuées à Messieurs Rosset et Lesteven au titre des trois périodes d'acquisition rappelées à la note (1) ; étant précisé qu'au titre de la troisième période d'acquisition il peut-être attribué, le 6 juillet 2020, 540 actions à Monsieur Rosset et 405 actions à Monsieur Lesteven.

(3) Nombre d'actions attribuées définitivement au titre de la deuxième période d'acquisition rappelées à la note (1).

(4) Actions devenues caduques suite aux départs des bénéficiaires au titre de la deuxième et de la troisième période d'acquisition rappelées à la note (1)..

(5) Nombre d'actions restantes à attribuer définitivement, le 6 juillet 2020, au titre de la troisième période d'acquisition rappelées à la note (1).

(6) sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe, étant précisé qu'une période de conservation d'un an est prévue.

(7) sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe, étant précisé qu'aucune période de conservation n'est prévue.

(8) Il est précisé que le conseil de surveillance dans sa séance du 25 juillet 2019 a décidé que les membres du directoire devront conserver au nominatif au moins 10 % des actions de performance qui leur ont été attribuées au titre de chaque tranche, et ce, jusqu'à l'expiration de leur mandat ou de tout autre mandat, au sein de la Société.

(9) sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe et de la réalisation de conditions de performance, étant précisé qu'une période de conservation d'un an est prévue.

(10) sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe et de la réalisation de conditions de performance, étant précisé qu'aucune période de conservation n'est prévue.

X. NOMBRE D' ACTIONS ACHETÉES ET VENDUES AU COURS DE L' EXERCICE PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DES ARTICLES L.225-209 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Le Directoire a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2019 (dans sa septième résolution à caractère ordinaire), pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat des actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a procédé, conformément aux autorisations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2019 (dans sa septième résolution), aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : **96 697**
Cours moyen des achats : **11.99880379**
- Nombre d'actions vendues : **58 714**
Cours moyen des ventes : **12.09822461**
- Montant total des frais de négociation : **8 847.52 € (TTC)**

Au 31 décembre 2019, la société détenait 48 267 actions propres (soit 0,83 % du capital) dont la valeur évaluée au cours de clôture (14,78 €) s'établit à 713.386,26 € et la valeur nominale à 4.826,70 €. La société détenait également 141 901,49 € en espèces à cette date sur le compte de liquidité, ainsi que 500 € sur le compte de rachat d'actions.

57,6% des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé (soit 55 697 actions représentant 0,96 % du capital), l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre. A cet effet, la société WALLIX GROUP a poursuivi le contrat de liquidité conclu, le 19 juillet 2015 et renouvelé le 4 mars 2019, avec Louis Capital Markets. Il est rappelé que lors de la mise en œuvre de ce contrat, 200 000 euros en espèces avaient été affectés au compte de liquidité.

42,4% des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé (soit 41 000 actions représentant 0,71 % du capital), l'ont été pour répondre à l'objectif de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société. A cet effet, la société WALLIX GROUP a effectué ses achats dans le cadre d'un programme de rachat d'actions géré par la société Louis Capital Markets en vertu d'une convention datée du 22 octobre 2018.

Aucune réallocation n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2019 expirant le 6 décembre 2020, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la renouveler dans les conditions décrites ci-après.

XI. AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET DE REDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES (ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE)

Nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 6 juin 2019 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action WALLIX GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation en vigueur,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourraient être effectuées en période d'offre publique.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 euros par action et, en conséquence, le montant maximal de l'opération à 29.071.200 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

XII. DELEGATIONS FINANCIERES

Le Directoire souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder s'il le juge utile à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la Société. C'est la raison pour laquelle, il est demandé aux actionnaires de bien vouloir renouveler les délégations dont il disposait dans les conditions présentées ci-après.

1. Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes et donc de conférer au Directoire pour une nouvelle période de 26 mois la compétence nécessaire aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes

ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 40 millions d'euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

2. Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre

Nous vous demandons de renouveler les délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription dans les conditions détaillées ci-après.

En outre, le directoire souhaiterait pouvoir disposer d'une délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières par apport de numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes. En conséquence, il vous est proposé de lui consentir une telle délégation dans les conditions détaillées ci-après.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Directoire, avec faculté de subdélégation, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre pendant une période de 26 mois (à l'exception de la délégation au profit d'une catégorie de personnes conférée pour dix-huit mois).

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre Société ou de toute société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 300.000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé aux résolutions de délégations de compétence en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (y compris par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier) et au profit d'une catégorie de personnes.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 20 millions d'euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances sur la société prévu fixé aux résolutions de délégations de compétence en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (y compris par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier) et au profit d'une catégorie de personnes.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

2.2 Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

2.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et faculté d'instituer un délai de priorité

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé. Le Directoire aurait la faculté d'instituer, s'il y a lieu, dans les conditions prévues à l'article L.225-135 du code de commerce, pour tout ou partie d'une émission, un droit de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires, cette priorité ne donnant pas lieu à la création de droits négociables.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 300.000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier ou au profit d'une catégorie de personnes.

Le montant nominal des titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 20 millions d'euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier ou au profit d'une catégorie de personnes.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, serait fixée par le Directoire de la façon suivante : conformément aux dispositions de l'article L.225-136 2° du Code de commerce, le prix des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, serait au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation diminuée, le cas échéant, d'une décote maximale de 20%, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle

susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion des valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission des actions ordinaires défini ci-dessus.

Cette décote de 20% permettrait au directoire après autorisation préalable du conseil de surveillance de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour la fixation du prix de souscription des actions en fonctions des opportunités de marché.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

2.2.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 300.000 euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public ou au profit d'une catégorie de personnes.

Le montant nominal des titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 20 millions d'euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public ou au profit d'une catégorie de personnes.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, serait fixée par le Directoire, de la façon suivante : conformément aux dispositions de l'article L 225-136 2° du Code de commerce, le prix des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, serait au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation diminuée, le cas échéant, d'une décote maximale de 20%, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion des valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission des actions ordinaires défini ci-dessus.

Cette décote de 20% permettrait au directoire après autorisation préalable du conseil de surveillance de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour la fixation du prix de souscription des actions en fonctions des opportunités de marché.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

2.2.3 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription afin de permettre à la catégorie de bénéficiaires suivante de souscrire à l'augmentation de capital qui leur serait réservée : des personnes morales de droit français ou étranger (dont holdings, entités, sociétés d'investissement, fonds communs de placement ou fonds gestionnaires d'épargne collective) ou des personnes physiques, chacune présentant la qualité d'investisseur qualifié (au sens de l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier) et investissant à titre habituel dans des sociétés cotées opérant dans les domaines ou secteurs informatiques, systèmes informatiques et des réseaux, télécoms, infrastructures réseaux, internet, cryptographie, sécurité informatique, équipementiers informatiques, systèmes d'information, pour un montant de souscription individuel minimum de 100 000 € par opération ou la contre-valeur de ce montant et avec un nombre d'investisseur limité à 50 ; étant précisé que le Directoire fixera la liste précise des bénéficiaires au sein de cette catégorie de bénéficiaires ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 300.000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public (y compris par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier).

Le montant nominal des titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 20 millions d'euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public (y compris par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier).

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, serait fixée par le Directoire de la façon suivante : conformément aux dispositions de l'article L 225-136 2° du Code de commerce, le prix des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, serait au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation diminuée, le cas échéant, d'une décote maximal de 20%, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion des valeurs mobilières, soit, pour chaque action

émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission des actions ordinaires défini ci-dessus.

Cette décote de 20% permettrait au directoire après autorisation préalable du conseil de surveillance de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour la fixation du prix de souscription des actions en fonctions des opportunités de marché.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

2.3 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, de conférer au Directoire la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Directoire pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de l'autorisation serait de 0,50% du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce montant serait indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, le prix des actions à souscrire serait déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Le Directoire aurait tous pouvoirs pour :

- procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle du commissaire aux comptes, le prix de souscription ;
- attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de l'avantage fixé par la loi et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

4. Délégation en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR)

Nous avons décidé de vous soumettre un projet de résolution portant sur une délégation à donner au Directoire en vue d'émettre au profit d'une catégorie de personnes :

- des bons de souscription d'actions (BSA),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR).

Cette délégation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de l'Assemblée et présenterait les caractéristiques précisées ci-après.

Si cette délégation est utilisée par le Directoire, ce dernier établira conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, un rapport complémentaire, certifié par le commissaire aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération.

- Motifs de la délégation d'émission de BSA, BSAANE, BSAAR, de la suppression du droit préférentiel de souscription et caractéristiques de la catégorie de personnes

Il vous est proposé une délégation permettant l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR pour les motifs suivants : afin de permettre à (i) aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société du groupe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce et/ou (ii) à des prestataires ou consultants ayant signé un contrat avec la Société ou une société du groupe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce d'être intéressés à l'évolution du cours de l'action, à condition d'accepter de prendre un risque en souscrivant le bon.

Dans cette optique, nous vous proposons de décider la suppression de votre droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes présentant les caractéristiques suivantes dans les conditions de l'article L. 225-138 du Code de commerce :

- les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société du groupe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ; et/ou
- les prestataires ou consultants ayant signé un contrat avec la Société ou une société du groupe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Il appartiendrait au Directoire, avec faculté de subdélégation, mettant en œuvre la délégation de fixer la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux.

Il est précisé que les membres du Directoire, Messieurs Jean-Noël de Galzain, Amaury Rosset et Didier Lesteven, seront exclus du vote de cette résolution.

- Caractéristiques des BSA, BSAANE et BSAAR susceptibles d'être émis

Les BSA, BSAANE et/ou BSAAR pourraient être émis en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques déterminés par le Directoire et donnerait droit de souscrire et/ou d'acheter à des actions WALLIX GROUP à un prix fixé par le Directoire lors de la décision d'émission selon les modalités de fixation du prix définies ci-après.

La délégation emporterait ainsi renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Les caractéristiques des BSA, BSAANE et/ou BSAAR pouvant être émis en vertu de la délégation seraient fixées par le Directoire lors de leur décision d'émission.

Ce dernier aurait tous les pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnerait droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, étant précisé que le prix d'émission des bons sera établi selon des conditions de marché et à dire d'expert, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission.

- Prix de souscription et/ou d'acquisition des actions sur exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons serait au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action WALLIX GROUP aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

Ce prix serait déterminé par le Directoire, avec faculté de subdélégation, décidant l'émission des bons.

- Montant maximal de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR qui pourraient être attribués en vertu de la délégation

Le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourrait être supérieur à 2% du capital social existant au jour de la présente Assemblée ; étant précisé que ce plafond serait indépendant de tout autre plafond prévu par la présente assemblée. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA, BSAANE, BSAAR.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
- répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE, BSAAR non souscrits.

A cet égard, le Directoire aurait tous pouvoirs avec faculté de subdélégation pour constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts. Il pourrait à sa seule initiative, avec faculté de subdélégation, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

5. Délégation à donner au conseil de surveillance en vue de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions législatives et réglementaires

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au conseil de surveillance afin de mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

6. Mise en harmonie des statuts de la Société

Nous vous proposons de mettre en conformité les statuts de la Société avec la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 dite loi Pacte et avec la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 dite loi Soilihi

- **Mise en conformité avec la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 dite loi Pacte des articles suivants :**

- l'article 5 « Durée » serait complété de l'alinéa suivant pour le mettre en conformité avec l'article 1844-6 du Code civil, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Lorsque la consultation n'a pas eu lieu, le Président du Tribunal, statuant sur requête à la demande de tout Actionnaire dans l'année suivant la date d'expiration de la Société, peut constater l'intention des Actionnaires de proroger la Société et autoriser la consultation à titre de régularisation dans un délai de trois mois, le cas échéant en désignant un mandataire de justice chargé de la provoquer. Si la Société est prorogée, les actes conformes à la loi et aux statuts antérieurs à la prorogation sont réputés réguliers et avoir été accomplis par la société ainsi prorogée. »

- l'alinéa 1 de l'article 8.2 « Forme des titres de capital et autres valeurs mobilières - Identification des actionnaires - Franchissements de seuils de participation » serait mis en conformité avec les dispositions de l'article L. 228-2 I du Code de commerce et modifié en conséquence de la façon suivante, le reste de l'article demeurant inchangé :

« 8-2 La société est autorisée à demander à tout moment soit au depositaire central d'instruments financiers, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires mentionnés à l'article L. 211-3 du Code Monétaire et Financier, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers. »

- **Mise en conformité avec la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 dite loi Soilihi des articles suivants :**

- l'alinéa 2 de l'article 16 « Droit de communication des actionnaires » serait mis en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-108 alinéa 3 qui serait en conséquence modifié de la façon suivante, le reste de l'article demeurant inchangé :

« A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute Assemblée Générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le Directoire, ou sur autorisation de ce dernier, l'un de ses membres, est tenu de répondre au cours de la réunion. La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors quelle figure sur le site internet de la société. »

- l'article 13 « Conseil de Surveillance » serait mis en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-82 du Code de commerce, et l'alinéa suivant serait inséré entre l'alinéa 5 et l'alinéa 6, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le Conseil de Surveillance pourra adopter par consultation écrite les décisions prévues par la réglementation en vigueur ».

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Directoire

ANNEXE 1 : TABLEAU DU RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2019	2018	2017	2016	2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	581 425	575 250	404 471	400 799	399 718
Nombre d'actions émises	5 814 247	5 752 502	4 044 710	4 007 990	3 997 180
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires HT	276 670	481 857	509 982	455 335	795 269
Résultat avant impôts, participation, dotations amortissements et provisions	(5 654 238)	(2 213 137)	(900 481)	(1 014 042)	(648 466)
Impôts société	(830)	3 044	4 541		(780)
Résultat après impôt, participation, dotation Amortissements et provisions	(5 801 090)	(2 060 401)	(1 146 386)	(1 057 788)	(578 843)
Montants des bénéfices distribués					
Participation des salariés					
Résultat par action					
Bénéfice après impôt, avant amort. & provisions					
Bénéfice après impôt, amort. & provisions					
Dividende versé à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	4	4	5	5	4
Masse salariale	535 876	811 540	545 815	444 099	478 349
Sommes versées en charges patronales (cpte 645)	234 822	488 082	221 368	190 640	204 293

ANNEXE 2 -TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES RESPONSABLES DE HAUT NIVEAU ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 (Articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG AMF)

Nom et prénom	Jean-Noël de Galzain
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président du Directoire
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Cessions d'instruments financiers : Montant total des cessions	Cession de 50 000 actions à un prix moyen de 13,92 euros soit un montant global de 695.817,04 euros
Acquisitions d'instruments financiers : Montant total des acquisitions	Exercice de 30 570 BCE 2014 au prix de 2,80 euros par actions soit un montant global de 85.596 euros

Nom et prénom	Amaury Rosset
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Directoire
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Cessions d'instruments financiers : Montant total des cessions	-
Acquisitions d'instruments financiers : Montant total des acquisitions	Exercice de 16 970 BCE 2014 au prix de 2,80 euros par actions soit un montant global de 47.516 euros



Etats Financiers Consolidés

31 décembre 2019

250 Bis rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BILAN CONSOLIDÉ	4
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	8
1 – ACTIVITE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	8
• ACTIVITE DU GROUPE	8
• CONTINUITE D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT	9
• FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	9
• EVENEMENTS POST-CLOTURE	10
2 – REFERENTIEL COMPTABLE ET MODALITES DE CONSOLIDATION	11
• DECLARATION DE CONFORMITE DU REFERENTIEL DU GROUPE	11
• BASE DE CONSOLIDATION	11
• CHANGEMENT DE METHODE	11
• JUGEMENT ET ESTIMATIONS DE LA DIRECTION DU GROUPE	11
• METHODES DE CONSOLIDATION	12
• ELEMENTS NOTABLES SUR LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION	12
• ENTITES APPARTENANT AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	12
• MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRESENTATION	12
• DATE D'ARRETE DES COMPTES	12
• CONVERSION DES COMPTES EXPRIMES EN DEVISES	13
• ELIMINATION DES OPERATIONS INTERNES AU GROUPE	13
3 – METHODES ET REGLES D'EVALUATION	14
• IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14
• GENERALITE	14
• FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	15
• IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
• IMMOBILISATIONS FINANCEES EN CREDIT-BAIL	16
• IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16
• DEPRECIATION DES ACTIFS	16
• PROVISIONS POUR RISQUES	16
• STOCKS	17
• CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	17
• VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	17
• OPERATIONS EN DEVISES	17

• ENGAGEMENTS DE RETRAITES	17
• IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES	18
• INFORMATION SECTORIELLE	19
• CREDIT D'IMPOT RECHERCHE ET SUBVENTION D'EXPLOITATION	19
• CREDIT D'IMPOT RECHERCHE ET AUTRES SUBVENTIONS	20
• SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RETRAITEES EN PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (PCA) :	21
• RESULTAT EXCEPTIONNEL	21
• RESULTAT PAR ACTION	21
4 – NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	22
NOTE 1 - CAPITAL	22
• COMPOSITION DU CAPITAL	22
• CAPITAL POTENTIEL	22
• ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS A EMETTRE	23
NOTE 2 - ECART D'ACQUISITION	23
NOTE 3 - IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS	24
• SYNTHESE	24
• IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24
• IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24
• IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25
NOTE 4 - CREANCES	25
• PROVISION SUR ACTIF CIRCULANT	26
NOTE 5 - PROVISIONS	26
• PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	26
NOTE 6 - DETTES FINANCIERES	27
NOTE 7 - DETTES D'EXPLOITATION	28
NOTE 8 - CHIFFRE D'AFFAIRES	29
NOTE 9 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	30
NOTE 10 - CHARGES DE PERSONNEL	30
NOTE 11 - RESULTAT FINANCIER	31
NOTE 12 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	31
NOTE 13 - ANALYSE DE L'IMPOT	32
NOTE 14 - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	34
NOTE 15 - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	34
NOTE 16 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	34

BILAN CONSOLIDÉ

En Milliers d'Euros

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Ecarts d'acquisition	2	4 189	
Immobilisations incorporelles	3	7 942	6 850
Immobilisations corporelles	3	987	844
Immobilisations financières	3	402	349
Actif immobilisé		13 521	8 043
Stocks		34	4
Clients et comptes rattachés	4	7 591	6 205
Autres créances et comptes de régularisation	4	4 929	3 289
Actif d'impôts différés	13		
Trésorerie et VMP	TFT	29 317	36 400
Actif circulant		41 870	45 899
Total de l'actif		55 391	53 942

PASSIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Capital		581	575
Primes		49 528	49 441
Réserves consolidées		-10 521	-7 264
Ecart de conversion		-9	-6
Résultat part du groupe		-6 845	-3 288
Actions propres		-580	-114
Capitaux propres	1	32 155	39 344
Intérêts minoritaires			
Provisions pour risques et charges	5	911	457
Passif d'impôts différés	13		
Emprunts et dettes financières	6	3 903	1 564
Fournisseurs et comptes rattachés	7	1 520	910
Autres dettes et comptes de régularisation	7	16 901	11 667
Total du passif		55 391	53 942

COMPTE DE RÉSULTAT

En Milliers d'Euros

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	8	16 335	12 640
Autres produits d'exploitation	9	4 196	4 047
Achats & variations de stocks		-422	-363
Autres charges d'exploitation		-7 158	-5 425
Impôts et taxes		-367	-355
Charges de personnel	10	-16 304	-11 678
Dotations aux amortissements et aux provisions		-3 117	-2 148
Résultat d'exploitation		-6 837	-3 281
Charges et produits financiers	11	-5	-5
Résultat courant des entreprises intégrées		-6 842	-3 285
Charges et produits exceptionnels	12	-2	
Impôts sur les résultats	13		-3
Résultat net des entreprises intégrées		-6 845	-3 288
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équival			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net de l'ensemble consolidé		-6 845	-3 288
Intérêts minoritaires			
Résultat net (Part du groupe)		-6 845	-3 288
Résultat par action (en euros)		-1,188	-0,772
Résultat dilué par action (en euros)		-1,188	-0,772
Nombre d'actions à la clôture		5 814 247	5 752 502
Nombre moyen pondéré d'action sur la période		5 759 429	4 262 028

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En Milliers d'Euros

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net des sociétés intégrées	-6 845	-3 288
- Amortissements et provisions (1)	2 868	1 755
- Variation des impôts différés		
- Plus-values de cession d'actif	-6	-2
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-3 982	-1 536
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	914	-254
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-3 068	-1 789
- Acquisitions d'immobilisations	-3 984	-3 167
- Cessions d'immobilisations	162	77
- Incidence des variations de périmètre (3)	-2 361	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-6 183	-3 090
- Augmentation de capital en numéraire et primes d'émission	108	34 688
- Emissions d'emprunts	2 731	
- Remboursements emprunts	-673	-390
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 167	34 298
- Incidence des variations de change	1	
Variation de la trésorerie	-7 084	29 420
Trésorerie d'ouverture	36 400	6 980
Trésorerie de clôture	29 316	36 400
(1) hors provisions sur actif circulant		
(2) essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité		
(3) Prix d'achat des titres diminué de la trésorerie acquise		
Analyse de la trésorerie de clôture		
Valeurs mobilières de placement	993	1 582
Disponibilités	28 324	34 819
Découverts bancaires	-1	-1
Trésorerie nette	29 316	36 400

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En Milliers d'Euros

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Ecart de conversion	Titres en auto contrôle	TOTAL
Situation nette au 30 décembre 2017	404	14 917	-6 149	-1 050	-2	-146	7 974
Variation de capital de l'entreprise consolidante	171	34 524					34 695
Affectation des réserves			-1 050	1 050			
Résultat				-3 288			-3 288
Variation des écarts de conversion					-4		-4
Acquisition ou cession de titre en autocontrôle			-58			32	-26
Autres variations			-7				-7
Situation nette au 31 décembre 2018	575	49 441	-7 264	-3 288	-6	-114	39 344
Variation de capital de l'entreprise consolidante	6	87					93
Affectation des réserves			-3 288	3 288			
Résultat net (part du groupe)				-6 845			-6 845
Variation des écarts de conversion					-3		-3
Acquisition ou cession de titre en autocontrôle (1)			16			-466	-450
Autres variations			15				15
Situation nette au 31 décembre 2019	581	49 528	-10 521	-6 845	-9	-580	32 155

(1) Les 16 k€ correspondent à la neutralisation du boni/mali sur actions propres

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 – Activité et Evénements significatifs

➤ Activité du Groupe

Historiquement présent dans le service managé de sécurité (architecture, déploiement, exploitation et support), le Groupe est aujourd'hui spécialisé dans le secteur d'activité de l'édition de logiciels de sécurité informatique. Le Groupe accompagne les entreprises dans leur gestion des accès aux équipements et applications. Ses solutions sont distribuées à travers un réseau de revendeurs et intégrateurs formés et certifiés. Les solutions commercialisées par le groupe sont les suivantes :

WALLIX Bastion : suite logicielle de sécurisation des accès à privilèges pour le contrôle des actions réalisées sur le Système d'Information (SI).

WALLIX Trustelem : plateforme de services pour unifier, sécuriser et simplifier les accès des utilisateurs à leurs applications d'entreprises.

WALLIX BestSafe : solution de protection des endpoints (postes bureautiques ou PC personnel) en éliminant les risques liés aux utilisateurs surprivilégiés et évitant la propagation des attaques par malwares.

WALL4IOT : solutions pour la sécurité des équipements industriels dans les systèmes IoT, afin d'accompagner les entreprises dans leur transformation digitale vers l'industrie 4.0 et l'internet des objets (IOT).

La société mère WALLIX Group réalise l'activité historique du Groupe, soit l'activité Services (hébergement sécurisé d'applications sensibles). Cette activité est peu significative à l'échelle de l'activité du groupe.

La filiale française WALLIX Sarl a pour activité l'édition de logiciels de sécurité informatique, elle commercialise l'ensemble des solutions du groupe.

La filiale américaine WALLIX US Corp a pour activité l'édition de logiciels de sécurité informatique, elle commercialise l'ensemble des solutions du groupe auprès des acteurs Nord-américain.

La filiale Canadienne, CYBERSECURITE WALLIX CANADA Inc, a pour activité l'édition de logiciels de sécurité informatique, elle réalise des prestations de support pour l'ensemble des clients du groupe.

La filiale Espagnole, WALLIX Iberica a pour activité l'édition de logiciels de sécurité informatique, elle commercialise l'ensemble des solutions du groupe.

➤ Continuité d'exploitation et de financement

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible et effectue un suivi régulier de ses sources de financement afin d'assurer une liquidité suffisante à tout moment.

L'endettement financier du Groupe est présenté à la Note 6.

Les besoins de trésorerie de la Société ont été jusqu'à présent couverts principalement par des opérations d'augmentations de capital et d'emprunts bancaires, ainsi que par le crédit impôt-recherche.

Au regard de ces différentes sources de financement, ainsi que de ses objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de ses prévisions de trésorerie, la Société estime être en mesure de faire face à ses engagements à un horizon de 12 mois à compter de la date d'arrêté des présents comptes consolidés.

➤ Faits majeurs de l'exercice

WALLIX s'installe à Rennes, le 26 Juin 2019, et ouvre son deuxième centre de R&D spécialisé dans le développement de nouveaux services de **cybersécurité opérés dans le cloud (CBSS)**.

WALLIX GROUP a fait l'acquisition de la société Trustelem le 01 juillet 2019. La société Trustelem a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans la société WALLIX Sarl à effet du 29 décembre 2019. L'offre produit s'est enrichie avec la solution **WALLIX Trustelem**.

WALLIX GROUP a fait l'acquisition le 16 juillet 2019 de la société Simarks, devenue WALLIX IBERICA S.L.u (Espagne). L'offre produit s'est enrichie avec la solution **WALLIX Bestsafe**.

À l'International, WALLIX a considérablement développé son réseau de distribution avec le recrutement de partenaires stratégiques sur ses zones prioritaires, se constituant ainsi un atout majeur pour atteindre ses objectifs à moyen terme. Le groupe a également procédé au recrutement de 21 nouveaux talents sur l'exercice.

➤ Evénements post-clôture

Les répercussions de la crise sanitaire mondiale du COVID-19 sont compliquées à quantifier précisément, on peut néanmoins en souligner quelques implications pour WALLIX Group :

L'entreprise a mis en place un plan de continuité d'activité qui a permis à tous les salariés du Groupe et de ses filiales, d'être opérationnel, en télétravail, dès le premier jour de confinement (équipements, réseau, accès à distance aux applications de l'entreprise, support IT et accompagnement juridique et RH). Les grèves de fin d'année 2019 avaient déjà permis à WALLIX d'organiser le travail à distance pour la majorité de ses collaborateurs.

WALLIX s'est également mobilisé pour accompagner ses clients, ses partenaires et toutes les entreprises qui se doivent d'assurer un plan de continuité de services en raison de l'épidémie Covid-19. Les accès à distance des collaborateurs et des prestataires externes sur les systèmes d'informations deviennent une priorité pour le maintien de l'activité des entreprises. Ces accès ne doivent aucunement se faire au détriment de la sécurité informatique et laisser le champ libre à des cyberattaques profitant de la fragilité de nos organisations.

Pendant toute la période de crise sanitaire que nous traversons, WALLIX propose la gratuité des licences d'accès à distance de sa suite logicielle de gestion des comptes à privilèges WALLIX Bastion. L'ensemble du catalogue de solutions et toute l'expertise technique de WALLIX seront également adaptés pour répondre à l'urgence de la sécurisation des accès aux Systèmes d'Informations et aux applications des collaborateurs travaillant à distance.

Enfin, cette situation de crise sanitaire, qui va profondément et durablement bouleverser l'économie mondiale, ne remet en cause ni les fondamentaux de marché de l'entreprise, basés sur la transformation numérique, ni le potentiel de croissance de l'entreprise. Il pourrait néanmoins créer à court terme quelques décalages dans le déploiement commercial de la société.

2 – Référentiel comptable et modalités de consolidation

➤ Déclaration de conformité du référentiel du groupe

En application des principes français prévus par les dispositions du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales et modifié par les règlements CRC n°2000-07, n° 2002-10, n° 2002-12, n° 2004-03, n° 2004-14 et n° 2005-10, WALLIX GROUP a établi des comptes consolidés au titre des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.

➤ Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de WALLIX GROUP ainsi que ses filiales au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique.

➤ Changement de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu sur l'exercice.

➤ Jugement et estimations de la direction du Groupe

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement l'appréciation de la valeur des actifs immobilisés, notamment les frais de recherche et développement activés, et des actifs d'exploitation.

➤ Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement par WALLIX GROUP sont consolidées. Le contrôle exercé peut être exclusif, conjoint ou par influence notable.

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- **Contrôle exclusif :** le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50%, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Groupe détient la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, mais qu'il dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.

Les sociétés du périmètre du Groupe sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

➤ Eléments notables sur le périmètre de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par WALLIX GROUP sont consolidées.

➤ Entités appartenant au périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Siège social	SIREN	Méthode	% de contrôle	% de contrôle
					31 Décembre 2019	31 décembre 2018
Wallix GROUP	France	250 Bis rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS	428 753 149	IG	Mère	Mère
Wallix	France	250 Bis rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS	450 401 153	IG	100%	100%
Wallix CA	Canada	1200-1981 Av McGill College - Montréal Québec	1 173 941 643	IG	100%	100%
Wallix US	Etats-Unis	60 Broad Street - Suite 3502 NEW YORK 10004		IG	100%	100%
Wallix IBERICA (Simarks)	Espagne	Calle copenhagen, 12, 28232 Las Rozas, Madrid, Espagne		IG	100%	

IG = Intégration Globale

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale à 100%.

➤ Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère et de ses filiales WALLIX SARL, WALLIX IBERICA. La monnaie fonctionnelle de WALLIX U.S. CORP est le dollar et celle de WALLIX CANADA est le dollar canadien.

Les montants dans les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

➤ Date d'arrêt des comptes

L'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes annuels au 31 décembre et leurs comptes semestriels au 30 juin.

➤ Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux de change historique.

Les comptes de résultat en devises sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de conversion résultant de ces différents taux sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion ».

Les cours utilisés pour la filiale **WALLIX US** sont les suivants (contre-valeur en euros) :

Date de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture
31/12/2018	1,1793	1,1450
31/12/2019	1,1196	1,1234

Les cours utilisés pour la filiale **WALLIX CANADA** sont les suivants (contre-valeur en euros) :

Date de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture
31/12/2018	1,5329	1,5605
31/12/2019	1,4857	1,4598

➤ Elimination des opérations internes au groupe

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés.

De même, les résultats internes au groupe (provisions pour risques et charges constituées en raison des pertes subies par les entreprises consolidées) sont neutralisés. L'élimination des résultats internes est répartie entre la part groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé les résultats.

Les pertes résultant des opérations intra-groupes entre les entreprises intégrées ne sont éliminées que dans la mesure où elles ne nécessitent pas une dépréciation.

3 – Méthodes et règles d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- ✓ de continuité d'exploitation,
- ✓ d'indépendance des exercices,
- ✓ et de permanence des méthodes.

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles OUI - NON - N/A	
Comptabilisation des contrats de location-financement	OUI
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	OUI
Etalement des frais d'émission et primes et remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	OUI
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	OUI
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	OUI

➤ Immobilisations incorporelles

■ Généralité

Ecarts d'acquisition :

Les prises de contrôle exclusif sont comptabilisées selon la méthode générale de la juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition et les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise évalués à leur juste valeur constitue l'écart d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres correspond au prix d'acquisition augmenté des coûts directs liés à l'acquisition, pour leur montant net d'impôt.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les éléments incorporels, sont des éléments susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur.

Depuis le 1er janvier 2016, l'écart d'acquisition ne fait plus l'objet d'un amortissement systématique, seuls les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée restent amortissable. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée. Aucune reprise ultérieure n'est autorisée. Le groupe WALLIX, n'ayant pas d'écart d'acquisition dont la durée de vie serait limitée, n'amorti pas ses écarts d'acquisition.

Autres immobilisations incorporelles :

Les actifs incorporels identifiables acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur. Les actifs incorporels sont considérés comme identifiables, s'ils résultent de droits contractuels ou légaux ou s'ils sont séparables.

Les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test annuel de dépréciation et lors de l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles correspondent à des frais de recherche et développement, des concessions, brevets, licences et des fonds de commerce. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : de 01 à 5 ans ;
- pour les frais de développement : sur 5 ans à partir de l'année suivant l'activation.

A chaque clôture, l'entreprise s'assure qu'il n'existe pas d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'un actif a perdu de la valeur. Toute différence positive entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle constitue le montant de la dépréciation au titre de l'exercice.

■ **Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Ils concernent le développement de fonctionnalités du logiciel du groupe qui est destiné à un usage commercial, et sont composés pour l'essentiel des coûts de personnel qui sont évalués en fonction des heures travaillées sur les projets de développement.

Les dépenses de développement sur un projet individuel sont activées quand la faisabilité du projet et sa rentabilité peuvent raisonnablement être considérées comme assurées.

En application de ce qui précède, les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la disponibilité des ressources pour mener le projet à son terme ;
- qu'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur 5 ans.

➤ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties selon les durées moyennes suivantes :

- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| - Agencement et installations | 10 ans en linéaire |
| - Matériel et mobilier de bureau | 5 à 10 ans en linéaire |
| - Matériel informatique | 3 à 5 ans en linéaire |

➤ Immobilisations financées en crédit-bail

Les immobilisations financées par crédit-bail sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur stipulée au contrat. Elles sont amorties selon les mêmes règles que si elles avaient été acquises en pleine propriété.

Ces immobilisations sont considérées comme achetées à crédit ; la dette correspondante est ainsi inscrite au passif et fait l'objet d'une charge financière.

➤ Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciées pour tenir compte de leur valeur d'inventaire à la date de clôture.

➤ Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

➤ Provisions pour risques

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

➤ Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'accessoires.

Le cas échéant, les stocks ont été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

➤ Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat au titre des montants estimés irrécouvrables, lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif a perdu de sa valeur.

➤ Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de la bourse ou à leur valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

➤ Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties sur la base du taux de change de clôture.

➤ Engagements de retraites

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par le Conseil National de la Comptabilité- n° 2013-R 02.

La provision pour engagements de retraite au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements.

Les variations d'hypothèses actuarielles sont comptabilisées en résultat.

Les critères qui ont été retenus pour les calculs sont les suivants :

- Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 1,5%,
- Taux d'actualisation retenu de 0.77%.
 - Paramètres sociaux :
- Départ volontaire à 65 ans,
- Taux de charges sociales moyen de 42.5%
- Convention collective : SYNTEC Bureaux d'études
 - Paramètres techniques :
- Table de turn-over retenu : DARES R&D (3 % en dégressif)
- Table de mortalité : INSEE 2018

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en provisions.

➤ Impôts exigibles et différés

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôts différés existants affectent le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

➤ Information sectorielle

Un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles. La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle utilisée par le management en matière de reporting interne.

Le management considère que le Groupe se compose d'un unique secteur d'activité, correspondant à l'édition de logiciels.

La ventilation effectuée du chiffre d'affaires par zone géographique correspond à la zone géographique d'origine du client, l'ensemble des moyens de production étant concentré au siège social à Paris. La direction n'a par conséquent pas jugé pertinent de procéder à une ventilation des actifs employés ou du résultat d'exploitation par zone géographique, dans la mesure où ces indicateurs ne sont pas représentatifs de l'organisation effective du Groupe et ne sont pas suivis dans le cadre du reporting interne utilisé par la direction.

➤ Crédit d'impôt recherche et subvention d'exploitation

Dans le cadre de ses projets de développement, le groupe WALLIX bénéficie de crédits d'impôt en faveur de la recherche (CIR) ainsi que de subventions d'exploitations.

A cet effet, il a constaté dans ses comptes :

En Milliers d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
CIR retraité en produits constatés d'avance	741	673
CIR retraité en subvention d'exploitation	468	290
Crédit d'impôt Recherche	1 209	963

Les subventions d'exploitation sont ventilées comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Subv. Retraitées en produits constatés d'avance	183	272
Subvention non retraitées	82	147
Subvention d'exploitation	264	419

■ Crédit d'impôt recherche et autres subventions

Le Groupe a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ses dépenses a permis au Groupe de recevoir des crédits d'impôt recherche.

En application du principe général de prédominance de la substance sur l'apparence propre aux comptes consolidés (Règlement 99-02 § 300), le Groupe a opté pour la comptabilisation du crédit d'impôt recherche :

- ✓ En subvention d'exploitation pour la part qui ne peut être directement attribuable à des coûts de développement immobilisés,
- ✓ En produits constatés d'avance pour la part directement attribuable à des coûts de développement immobilisés puis reprises en résultat au même rythme que les amortissements de ces coûts de développement.

Les crédits d'impôt recherche retraités en Produits constatés d'avance (PCA) se présentent comme suit :

En Milliers d'Euros

Années	CIR Total	PCA	Inscrits au résultat sur 5 ans		Solde PCA au bilan	
			31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
2007	190	34				
2008	184	65				
2009	252	93				
2010	410	128				
2011	427	150				
2012	427	281				
2013	523	297		59		
2014	496	339	68	68		68
2015	624	403	81	81	81	161
2016	851	524	105	105	210	314
2017	974	727	145	145	436	582
2018	963	673	135		539	673
2019	1 209	741			741	
			533	458	2 006	1 799
			Note 9		Note 7	

■ Subventions d'exploitation retraitées en produits constatés d'avance (PCA) :

En Milliers d'Euros

Années	Subventions	PCA	Inscrits au résultat sur 5 ans		Solde PCA au bilan	
			31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
2007	19					
2008	54					
2009	366	172				
2010	506	184				
2011	382	125				
2012	273	129				
2013	323	189		38		
2014	137	59	12	12		12
2015	246	112	22	22	22	45
2016	366	150	30	30	60	90
2017	220	151	30	30	91	121
2018	419	272	54		218	272
2019	264	183			183	
			149	133	574	540

Note 9

Note 7

Les subventions d'exploitation directement attribuables à des coûts de développement immobilisés sont également reclassées en produits constatés d'avance et reprises en résultat au même rythme que les amortissements de ces coûts de développement.

➤ **Résultat exceptionnel**

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

➤ **Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base.

Lorsque le résultat de base par action est positif, le résultat dilué par action est déterminé en prenant en compte l'effet dilutif maximal lié à l'exercice des bons de souscription autonomes, l'exercice des bons de créateur d'entreprise, l'exercice des actions gratuites ainsi que des différentes options émises.

4 – Notes sur les comptes consolidés

Note 1 - Capital

■ Composition du capital

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 752 502	0,10
Actions émises pendant l'exercice	61 745	0,10
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	5 814 247	0,10

■ Capital potentiel

A la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières émises et les options de souscription d'actions attribuées par la société WALLIX GROUP donnant accès à son capital se présentent comme suit :

AG	Directoire	Nature	Nombre de valeur autorisées	Attribution	Valeurs caduques & annulées	Valeur exercées antérieurement	Valeur exercées au cours de la période	Valeurs en circulation	Nombres d'actions potentielles (1)	Prix d'exercice en euros (1)	Date limite d'exercice
12/06/2014	28/11/2014	BCE 2014	5 835	5 835		1 081	4 754			2,800	28/11/2019

(1) En tenant compte de la division par 10 du nominal de chaque action, décision prise lors de l'assemblée générale du 6 mai 2015

■ Attribution Gratuite d'Actions à émettre

A la clôture de l'exercice, les attributions gratuites d'actions à émettre par la société WALLIX GROUP donnant accès à son capital se présentent comme suit :

		Plan 2017-1 Attribution Gratuite d'Actions à émettre	Plan 2019 Attribution Gratuite d'Actions existantes ou à émettre	
Atributaires	Salariés du Groupe		Plan n°1 Salariés du Groupe exerçant des fonctions stratégiques	Plan n°2 Membres du Directoire & Salariés occupant des postes clefs
AGE	03/06/2016		06/06/2019	06/06/2019
Date d'attribution / Directoire	06/07/2017		25/07/2019	25/07/2019
Solde en début de période	33 680		-	-
Nombre d'actions attribués dans l'exercice	-		65 500	98 500
Nombre d'actions annulées	2 753		2 500	-
Nombre d'actions émises dans l'exercice	14 205		-	-
Nombre total d'actions pouvant être émises	16 722		63 000	98 500
Conditions de performance	non		non	Seuils du CA consolidé (50% de chaque tranche)
Conditions de présence	oui		oui	oui (50% de chaque tranche)
Durée d'acquisition	20% à 1 an 35% à 2 ans 45% à 3 ans		1/3 à 1 an 1/3 à 2 ans 1/3 à 3 ans	1/3 à 1 an 1/3 à 2 ans 1/3 à 3 ans
Période de conservation	1 an / 1ère tranche		1 an / Date acquisition Tranche 1	1 an / Date acquisition Tranche 1
montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice	327 €		1 289 €	84 859 €

Note 2 - Ecart d'acquisition

En milliers d'euros

ECART D'ACQUISITION

PARTICIPATIONS	Date d'acquisition	Valeur brute	Dotations exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette
Wallix TRUSTELEM	01/07/2019	1 396			1 396
Wallix IBERICA (Simarks)	16/07/2019	2 793			2 793
TOTAL		4 189			4 189

Les travaux d'affectation des écarts d'acquisition sont en cours de réalisation et seront intégrés sur l'exercice 2020.

Note 3 - Immobilisations & amortissements

➤ Synthèse

En Milliers d'Euros

	31/12/2019			31/12/2018		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations incorporelles	17 571	-9 630	7 942	14 367	-7 516	6 850
Immobilisations corporelles	2 054	-1 067	987	1 595	-751	844
Immobilisations financières	402		402	349		349
Total	20 028	-10 697	9 331	16 310	-8 267	8 043

➤ Immobilisations incorporelles

En Milliers d'Euros

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	Variation périmètre	31/12/2019
Immobilisations Incorporelles						
Frais de développement (cf note 8)	13 924	2 680				16 605
Concessions, brevets et droits similaires	440	442		2	73	957
Autres	2			-2		
Immobilisations en cours				9		9
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				1		1
Immobilisations incorporelles brutes	14 367	3 122	0	10	73	17 571
Amortissements immobilisations incorporelles						
Frais de développement	7 389	1 927				9 317
Concessions, brevets et droits similaires	126	173		1	13	313
Amortissements	7 515	2 100	0	1	13	9 630
Autres	1			-1		
Provisions	1	0	0	-1	0	0
Immobilisations Incorporelles nettes	6 850					7 942

➤ Immobilisations corporelles

En Milliers d'Euros

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	Variation périmètre	31/12/2019
Immobilisations Corporelles						
Autres immobilisations corporelles	961	278	-82	-7	9	1 160
Autres immobilisations corporelles crédit-bail	634			260		894
Avances et acomptes				1		1
Immobilisations corporelles brutes	1 595	278	-82	254	9	2 054
Amortissement immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	259	180	-6	4	6	442
Autres immobilisations corporelles crédit-bail	492	133				625
Amortissements	751	313	-6	4	6	1 067
Provisions	0	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles nettes	844					987

Immobilisations financières

En Milliers d'Euros

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	Variation périmètre	31/12/2019
Immobilisations Financières						
Prêts	39		-33			6
Autres immobilisations financières (1)	310	584	-32	-466	1	396
Immobilisations financières brutes	349	584	-65	-466	1	402
Provisions Immobilisations Financières						
Autres immobilisations financières						-
Provisions	0	0	0	0	0	0
Immobilisations Financières nettes	349					402

(1) Les immobilisations financières correspondent principalement aux dépôts et caution des locaux.

Note 4 - Créances

En Milliers d'Euros

	Brut	31/12/2019 Dépréciation	Net	31/12/2018 Net
Créances clients	7 772	-181	7 591	6 205
Clients	7 772	-181	7 591	6 205
Avances, acomptes sur commande	60		60	6
Autres créances (1)	4 084	-1	4 083	2 672
Charges constatées d'avance	772		772	611
Charges à répartir	14		14	
Autres créances	4 929	-1	4 929	3 289
Créances d'exploitation	12 701	-182	12 519	9 495

Les créances ont une échéance inférieure à un an

(1) Les autres créances au 31 décembre 2019 sont principalement composées du CIR pour 2.923 k€, CII pour 240 k€ et de subventions à recevoir pour 522 k€.

➤ Provision sur Actif circulant

En Milliers d'Euros

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Clients	53	229	-101	181
Autres créances		1		1
Total	53	230	-101	182

Note 5 - Provisions

➤ Provisions pour risques et charges

En Milliers d'Euros

	31/12/2018	Dotation	Reprise utilisée	31/12/2019
Provisions pour risques (1)	85	69	-16	137
Provisions pour charges (2)	372	226	176	774
Total	457	295	160	911

- (1) La société Wallix a fait l'objet d'une vérification par l'administration fiscale portant sur les CIR 2011 à 2014. A l'issue de ce contrôle cette dernière a proposé une rectification à hauteur de 586 k€ sur un total de 1.873 k€ déjà remboursés. La société a contesté l'essentiel de cette rectification et a constitué une provision à hauteur de 69 k€ comprise dans les 85K€ de provision à l'ouverture. La dotation de 69K€ en 2019 correspond essentiellement à un risque prud'hommal.
- (2) Les provisions pour charges concernent principalement les provisions pour pension et retraite (545 k€) ainsi que des contributions spécifiques AGA (228 k€). Les provisions pour pensions et retraites ont été estimées uniquement sur les entités WALLIX SARL et WALLIX GROUP ; les critères qui ont été retenus pour la détermination de ces provisions pour retraite sont explicitées dans la section 2 « Engagements de retraite ».

Note 6 - Dettes financières

En Milliers d'Euros

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 618	1 418
Découverts bancaires	1	1
Emprunts en crédit bail	270	145
Emprunts et dettes financières divers	14	
Total	3 903	1 564

En Milliers d'Euros

	31/12/2019	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunt auprès des établissements de crédit (taux Fixes)	3 618	577	3 041	
Découverts bancaires	1	1		
Emprunts en crédit bail	270	130	140	
Emprunts et dettes financières divers	14	14		
Total	3 903	722	3 181	0

Au 31 décembre 2019, les dettes financières du Groupe sont composées :

- Prêt à taux fixe de 0,96% d'un montant global de 300 k€ auprès de BNP Paribas conclu par Wallix SARL en date du 29 mars 2016 afin de refinancer les travaux d'aménagement du nouveau siège social du Groupe. Solde à rembourser : 76 k€ - Dernière échéance prévue au 29 mars 2021
- Prêt à taux zéro d'un montant global de 700 k€ auprès d'OSEO (devenue Bpifrance financement) conclu par Wallix Group et Wallix SARL en date du 24 juillet 2013 afin de financer la conception et le développement d'une solution de gestion centralisée des accès privilégiés aux ressources IT, conjuguant les besoins de sécurité et de production, ne portant pas intérêt. Solder à rembourser : 62 k€ - Dernière échéance prévue au 31 mars 2020
- Prêt à taux zéro d'un montant global de 850 k€ auprès de Bpifrance Financement conclu par Wallix Group et Wallix SARL en date du 22 mars 2017 afin de financer le développement d'un système de sécurisation des accès à privilèges aux applications ou aux systèmes d'informations déployés dans le cloud. Solde à rembourser : 680 k€ (différé d'amortissement en cours, suivie d'une période d'amortissement linéaire avec une première échéance au 31 mars 2019 et une dernière échéance au 31 décembre 2023)
- Prêt à taux fixe de 1,20% d'un montant global de 108 k€ auprès de BNP Paribas conclu par Wallix Group en date du 30 août 2016 afin de financer partiellement l'acquisition des actifs de la société Provicel (ce prêt prend cadre dans une opération de financement plus globale avec Bpifrance Financement avec les quotités de répartition suivante : 60% de l'investissement financé par BNP Paribas et 40% par Bpifrance Investissement, tel que décrit ci-dessous). Solde à rembourser : 49 k€ – Dernière échéance prévue au 30 août 2022

- Prêt à taux fixe de 2,99% (taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme, majoré de 2,74%) d'un montant de 72 k€ auprès de Bpifrance Financement conclu par Wallix Group en date du 27 juillet 2016 pour le post-financement de l'acquisition d'actifs de la société Provicel (complémentaire à l'emprunt BNP Paribas mentionné ci-dessus). Solde à rembourser : 48 k€ (différé d'amortissement en cours, suivie d'une période d'amortissement linéaire avec une première échéance au 31 juillet 2018 et une dernière échéance au 31 octobre 2022)
- Prêt à taux fixe de 1.50% d'un montant de 110 k€ auprès de BNP Paribas conclu par Wallix SARL en date du 17 juin 2019 pour le financement complémentaire pour travaux. Solde à rembourser : 92 k€. Dernière échéance prévue au 17 juin 2022.
- Prêt à taux variable de 1.86% (taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme, majoré de 1.5%) d'un montant de 2.600.000 € auprès de BNP conclu par Wallix Group en date du 09 juillet 2019 pour le financement de la croissance externe. Solde à rembourser : 2.600 k€ (différé d'amortissement en cours, suivie d'une période d'amortissement linéaire avec une première échéance 09 juillet 2020).

Note 7 - Dettes d'exploitation

En Milliers d'Euros

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	1 520	910
Dettes fournisseurs	1 520	910
Dettes fiscales et sociales	3 828	2 725
Dettes sur immobilisations	1 888	
Autres dettes	37	20
Produits constatés d'avance	11 149	8 921
Autres dettes	16 901	11 667
Total	18 422	12 577

Les dettes d'exploitation ont une maturité inférieure à 1 an hormis les dettes sur immobilisations dont 744 k€ de dettes ont une échéance à plus d'un an.

La société est soumise au régime de TVA sur les encaissements. Les dettes fiscales intègrent la TVA sur créances clients non encaissées à hauteur de 835 K€ au 31 décembre 2019 contre 621 K€ au 31 décembre 2018.

Les produits constatés d'avance portent sur différentes catégories de produits dont la distinction se présente comme suit :

En Milliers d'Euros

Années	Solde PCA au bilan	
	31/12/2019	31/12/2018
PCA sur le revenu	8 569	6 583
PCA sur le CIR (1)	2 006	1 799
PCA sur les subventions (1)	574	540
	11 149	8 921

(1) voir CIR et subventions page 20-21

Les produits constatés d'avance sur le revenu correspondent aux quotes part de Chiffres d'affaires facturés et comptabilisés au titre de l'exercice mais dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à l'exercice (par exemple maintenance réglée d'avance).

Les produits constatés d'avance sur le CIR et sur les subventions correspondent à la quote part des crédits d'impôt recherche immobilisés et des subventions imputables aux projets.

Note 8 - Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires réalisé par le groupe provient des activités suivantes :

- Licences d'utilisation de logiciels
- Prestations de maintenance associées : support technique et mises à jour
- Prestations de services managés : hébergement sécurisé d'applications critiques

Le revenu des ventes sous licences est reconnu à la date de mise à disposition des logiciels.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance est reconnu de façon linéaire selon la durée du contrat de maintenance. La durée de ces contrats varie entre 1 et 3 ans.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services est reconnu au moment où ces prestations sont réalisées.

En Milliers d'Euros

Produits	31/12/2019	%	31/12/2018	%
Licences	8 914	54,6%	7 295	57,7%
Maintenance	5 820	35,6%	4 259	33,7%
Souscription	439	2,7%	284	2,2%
Services managés	156	1,0%	37	0,3%
Services professionnels	1 005	6,2%	766	6,1%
Total	16 335	100%	12 640	100%

Zones géographiques	31/12/2019	%	31/12/2018	%
France	11 002	67,4%	8 116	64,2%
International	5 333	32,6%	4 524	35,8%
Total	16 335	100%	12 640	100%

Note 9 - Autres produits d'exploitation

En Milliers d'Euros

	31/12/2019	31/12/2018
- Production immobilisée (1)	2 652	2 517
- Subvention d'exploitation (2)	1 232	1 027
- Reprises sur provisions, amortissements, transfert	288	489
- Autres produits (note 5)	24	15
Autres produits	4 196	4 047

(1) Le solde du compte production immobilisée correspond pour l'essentiel aux coûts de salaires activés en frais de développement.

(2) Les subventions d'exploitation sont ventilées comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Subvention d'exploitation non retraitées	82	147
CIR retraité en Subvention	468	290
Quote part du CIR étalée sur 5 ans (PCA) (1)	533	458
Quote part subventions étalées sur 5 ans (PCA) (1)	149	133
Subvention d'exploitation	1 232	1 027

(1) voir CIR et subventions page 20-21

Note 10 - Charges de personnel

En Milliers d'Euros

Charges de personnel	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et participation	11 677	8 026
Charges sociales	4 627	3 652
Total	16 304	11 678

Effectifs moyens de l'exercice	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	142	96
Employés	3	1
Total	145	97

Note 11 - Résultat financier

En Milliers d'Euros

	31/12/2019	31/12/2018
- Autres intérêts et produits assimilés	9	
- Différences positives de change	10	3
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	1	
PRODUITS FINANCIERES	20	4
- Intérêts et charges assimilées	-24	-7
- Différences négatives de change		-1
CHARGES FINANCIERES	-25	-8
RESULTAT FINANCIER	-5	-5

Note 12 - Résultat exceptionnel

En Milliers d'Euros

	31/12/2019	31/12/2018
- Sur opération de gestion	8	
- Sur opération en capital (1)	81	10
PRODUITS EXCEPTIONNELS	88	10
- Sur opération de gestion (2)	-16	-2
- Sur opération en capital (3)	-75	-8
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-91	-10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2	

Note 13 - Analyse de l'Impôt

En Milliers d'Euros

IMPOTS DIFFERES AU BILAN		
	31/12/2019	31/12/2018
- Actifs d'impôts différés	0	0
- Passif d'impôts différés	0	0
Total	0	0

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT		
	31/12/2019	31/12/2018
- Impôts exigibles	0	3
- Impôts différés	0	0
Total	0	3

En Milliers d'Euros

	31/12/2019
Résultat net des entreprises intégrées	-6 845
Charge / produit réel d'impôt	0
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	-6 845
Charge / Produit théorique d'impôt	-1 711
Impact des charges définitivement non déductible	1 209
Impact des différence de taux	
Plafonnement IDA à hauteur des IDP	90
Déficits de l'exercice non activés	684
Crédit d'impôt	-302
Autres	31
Charge / Produit réel d'impôt	0

Taux théorique d'impôt	25%
Taux réel d'impôt	0%

En Milliers d'Euros

DETAIL DES IMPOTS DIFFERES AU BILAN

	31/12/2018	Variation	31/12/2019
Différences entre le résultat comptable et fiscal	57	34	91
Retraitement de crédit-bail	1		
Comptabilisation des engagements de retraites	91	45	136
Retraitement subventions d'exploitation	135	8	143
Plafonnement IDA (1)	-270	-101	-371
Actifs d'impôts différés (1)	14	-14	
Annulation des provisions internes	14	-14	
Passifs d'impôts différés (2)	14	-14	
Solde net d'impôt différé (1)-(2)			

(1) Les impôts différés actifs n'étant pas recouvrable à court terme. Ils ne sont pas reconnu à l'actif du bilan.

En Milliers d'Euros

DEFICITS FISCAUX NON ACTIVES

Sociétés	Montant (1)	Taux d'impôt	Impôt différé actif non reconnu (en monnaie local)	Impôt différé actif non reconnu (en milliers d'euros)	Limite d'imputation sur les bénéfices futurs
Wallix Group	11 760	25%	2 940	2 940	Sans limitation
Wallix	7 663	25%	1 916	1 916	Sans limitation
Total en Euros				4 856	

(1) Il s'agit du déficit fiscal au 31 décembre 2019

Note 14 - Rémunération des mandataires sociaux

Les montants des rémunérations allouées aux dirigeants, à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées, se présentent comme suit :

En Milliers d'Euros

Rémunération	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération des mandataires	639	898
Jetons de présence	38	40
Total	677	938

Note 15 - Honoraires du commissaire aux comptes

En Milliers d'Euros

Honoraires du commissaire aux comptes	31/12/2019	31/12/2018
Audit légal	60	67
Services autres que la certification des comptes	30	30
Total	90	97

Note 16 - Engagements hors bilan

Wallix Group a procédé à l'acquisition le 16 juillet 2019 de la société Simarks, devenue WALLIX IBERICA SL (Espagne). Un complément de prix (ou « earn-out »), pouvant atteindre 1.700.000 euros, non comptabilisé, est conditionné à des objectifs de chiffres d'affaires cumulés sur 5 ans.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33(0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Wallix Group S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

Wallix Group S.A.

250 bis, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

Ce rapport contient 39 pages

Référence : KS - LB



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33(0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Wallix Group S.A.

Siège social : 250 bis, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

Capital social : €. 581 424,70

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Wallix Group S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Wallix Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Principe de comptabilisation des frais de développement

La partie 3 « Méthodes et règles d'évaluation », paragraphe « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que les parties 3 - paragraphe « Immobilisations incorporelles » et 4 - Note 3 « Immobilisations & amortissements » de l'annexe des comptes consolidés fournissent une information appropriée.

- Principe de comptabilisation du crédit impôt recherche (C.I.R.) et des subventions d'exploitation

La partie 3 « Méthodes et règles d'évaluation », paragraphe « Crédit d'impôt recherche et subvention d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés décrit le traitement comptable retenu pour le C.I.R. et les subventions d'exploitation.

Nous nous sommes assuré que le traitement comptable retenu par votre groupe est conforme aux normes comptables françaises ainsi qu'aux principes énoncés dans l'annexe des comptes consolidés et que cette dernière donne une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 26 mars 2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 21 avril 2020
KPMG S.A.

Kamal Samaha
Associé

WALLIX GROUP

Numéro SIRET : **42875314900056**

**250 B rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Sommaire

Bilan et Resultat	1
Annexes Légales	5

Bilan et Resultat

WALLIX GROUP

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	180 800,00	133 036,67	47 763,33	0,12	83 363,33	0,19
Fonds commercial	4 000,00		4 000,00	0,01	4 000,00	0,01
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	107 729,32	44 483,11	63 246,21	0,15	84 848,65	0,20
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	4 269 383,22		4 269 383,22	10,33	122 822,37	0,29
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	579 868,15		579 868,15	1,40	112 361,07	0,26
Prêts						
Autres immobilisations financières	159 961,49		159 961,49	0,39	122 461,61	0,29
TOTAL (I)	5 301 742,18	177 519,78	5 124 222,40	12,39	529 857,03	1,24
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	117,23		117,23	0,00	587,24	0,00
Clients et comptes rattachés	538 945,40	3 505,50	535 439,90	1,29	255 509,79	0,60
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					10 379,62	0,02
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 610,00		1 610,00	0,00	2 746,00	0,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	87 890,27		87 890,27	0,21	67 905,32	0,16
. Autres	9 069 507,44	780,00	9 068 727,44	21,93	7 383 300,67	17,23
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	423 873,29		423 873,29	1,03	423 873,29	0,99
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	26 068 811,36		26 068 811,36	63,05	34 168 788,19	79,73
Charges constatées d'avance	21 868,27		21 868,27	0,05	13 871,32	0,03
TOTAL (II)	36 212 623,26	4 285,50	36 208 337,76	87,57	42 326 961,44	98,76
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	13 562,50		13 562,50	0,03		
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	1 118,89		1 118,89	0,00	1 181,40	0,00
TOTAL ACTIF (0 à V)	41 529 046,83	181 805,28	41 347 241,55	100,00	42 857 999,87	100,00

WALLIX GROUP

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 581 424,70)	581 424,70	1,41	575 250,20	1,34
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	49 528 045,80	119,79	49 440 729,45	115,36
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	13 909,00	0,03	13 909,00	0,03
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	19 526,60	0,05	4 547,10	0,01
Autres réserves				
Report à nouveau	-7 775 628,06	-18,80	-5 715 226,99	-13,33
Résultat de l'exercice	-5 801 090,31	-14,02	-2 060 401,07	-4,80
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	5 469,20	0,01		
TOTAL(I)	36 571 656,93	88,45	42 258 807,69	98,60
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	1 119,00	0,00	1 181,40	0,00
Provisions pour charges	87 540,00	0,21	2 452,00	0,01
TOTAL (III)	88 659,00	0,21	3 633,40	0,01
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	2 707 156,79	6,55	131 239,84	0,31
. Découverts, concours bancaires	1 050,52	0,00	399,26	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	280 956,09	0,68	237 538,10	0,55
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	48 260,72	0,12	73 822,07	0,17
. Organismes sociaux	56 786,81	0,14	116 192,25	0,27
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	73 753,04	0,18	33 250,51	0,08
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	9 715,23	0,02	872,00	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 487 500,00	3,60		
Autres dettes			930,50	0,00
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	15 150,75	0,04	591,78	0,00
TOTAL(IV)	4 680 329,95	11,32	594 836,31	1,39
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	6 595,67	0,02	722,47	0,00
TOTAL PASSIF (I à V)	41 347 241,55	100,00	42 857 999,87	100,00

WALLIX GROUP

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	5 304,00		5 304,00	1,92	5 635,04	1,17	-331	-5,86		
Production vendue biens										
Production vendue services	271 366,14		271 366,14	98,08	476 222,16	98,83	-204 856	-43,01		
Chiffres d'Affaires Nets	276 670,14		276 670,14	100,00	481 857,20	100,00	-205 187	-42,57		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation					1 000,00	0,21	-1 000	-100,00		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			163 457,61	59,08	257 832,54	53,51	-94 375	-36,59		
Autres produits			1 566,23	0,57	1 684,10	0,35	-118	-7,00		
Total des produits d'exploitation (I)			441 693,98	159,65	742 373,84	154,07	-300 680	-40,49		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 827,66	1,74	5 284,21	1,10	-457	-8,64		
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			875 833,59	316,56	842 375,60	174,82	33 458	3,97		
Impôts, taxes et versements assimilés			6 287,16	2,27	12 991,53	2,70	-6 704	-51,59		
Salaires et traitements			535 875,55	193,69	811 539,73	168,42	-275 664	-33,96		
Charges sociales			234 822,00	84,87	488 081,70	101,29	-253 259	-51,88		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			54 335,10	19,64	42 338,56	8,79	11 997	28,34		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			4 285,50	1,55			4 285	N/S		
Dotations aux provisions pour risques et charges			86 148,00	31,14			86 148	N/S		
Autres charges			39 955,09	14,44	38 064,73	7,90	1 891	4,97		
Total des charges d'exploitation (II)			1 842 369,65	665,91	2 240 676,06	465,01	-398 307	-17,77		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 400 675,67	-506,25	-1 498 302,22	-310,93	97 627			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			107 044,69	38,69	436,32	0,09	106 608	N/S		
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 614,40	0,94	4 099,00	0,85	-1 485	-36,22		
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					7,78	0,00	-7	-100,00		
Total des produits financiers (V)			109 659,09	39,64	4 543,10	0,94	105 116	N/S		
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 119,00	0,40	2 614,40	0,54	-1 495	-57,18		
Intérêts et charges assimilées			4 523 365,95	N/S	503 003,45	104,39	4 020 362	799,27		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			4 524 484,95	N/S	505 617,85	104,93	4 018 867	794,84		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-4 414 825,86	N/S	-501 074,75	-103,98	-3 913 751			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-5 815 501,53	N/S	-1 999 376,97	-414,92	-3 816 125			

WALLIX GROUP

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 096 472,07	396,31	73 772,99	15,31	1 022 700	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	1 096 472,07	396,31	73 772,99	15,31	1 022 700	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 000,00	0,72	207,11	0,04	1 793	866,18
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 075 421,65	388,70	131 545,98	27,30	943 876	717,53
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 469,20	1,98			5 469	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 082 890,85	391,40	131 753,09	27,34	951 137	721,91
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	13 581,22	4,91	-57 980,10	-12,02	71 561	123,42
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-830,00	-0,29	3 044,00	0,63	-3 874	-127,26
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 647 825,14	595,59	820 689,93	170,32	827 136	100,79
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 448 915,45	N/S	2 881 091,00	597,91	4 567 824	158,54
RÉSULTAT NET	-5 801 090,31	N/S	-2 060 401,07	-427,59	-3 740 689	
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	7 812,52	2,82			7 812	N/S
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 41 347 241,55 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -5 801 090,31 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle
- Evènements postérieurs à la clôture

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Ecart de conversion
- Composition du capital social
- Capital potentiel
- Tableau de variation des capitaux propres
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Engagements financiers
- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Oeuvres d'art	NA
Mobilier	de 5 à 8 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est retenue pour la valeur comptable en considération de constitutions ou acquisition récentes, notamment Wallix Iberica acquise sur le second semestre 2019.

Les frais d'acquisition de titres de participation sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

PROVISION POUR RISQUES & CHARGES

La provision pour charges au titre de la contribution patronale spécifique sur les attributions gratuites d'actions, due par l'employeur de l'attributaire, a été reprise à hauteur de 1.060 € à l'issue de la seconde période d'acquisition du Plan 2017. La contribution versée sur l'exercice s'élève à 1.387 €.

Une provision de 86.148 € a été constituée sur l'exercice au titre du Plan d'attribution d'actions gratuites 2019.

La provision est évaluée d'après la moyenne des cours de l'action des trente derniers jours de bourse précédents la date de l'estimation.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé par la société provient des activités suivantes :

Prestations de services managés : hébergement sécurisé d'applications critiques.

Prestations de services professionnels

Prestations de services intra-groupe.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services est reconnu au moment où les prestations sont réalisées.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel de 13,6 KE est constitué pour l'essentiel des bonis provenant de rachats d'actions propres effectués dans le cadre du contrat de liquidité.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Wallix Group a fait l'acquisition de la société Trustelem le 1er juillet 2019. Les titres ont été transmis à la valeur d'acquisition à WALLIX SARL dans laquelle Trustelem se trouve confondue à effet du 29 décembre 2019.

Wallix Group a procédé à l'acquisition le 16 juillet 2019 de la société Simarks, devenue WALLIX IBERICA S.L.u (Espagne).

La valeur de titres de 4.087.500 euros inclu un complément de prix de 1.487.500 euros payable pour moitié le 16/07/2020 et pour moitié le 16/07/2021. Ce complément est conditionné à la présence des cédants aux dates d'échéance. 50% de ce complément de prix est payable en actions Wallix Group.

Un complément de prix complémentaire, pouvant atteindre 1.700.000 euros, non comptabilisé, est conditionné à des objectifs de chiffres d'affaires cumulés sur 5 ans.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, Wallix Group détient 7.267 actions propres pour un montant net de 88.892 euros.

Dans le cadre d'un Programme de Rachat d'Actions, la société détient 41.000 actions propres pour un montant net de 491 KE.

Les transferts de charges sont constitués pour 143 KEUR de refacturation de divers frais généraux à la filiale Wallix.

Wallix Group a consenti en 2019 à sa filiale Wallix, un abandon de créance de 4.500.000 EUR, assortie d'une clause de retour à meilleur fortune.

Le déficit reportable de Wallix Group s'élève à 11.760 KE.

Evènements postérieurs à la clôture

Les répercussions de la crise sanitaire mondiale du COVID-19 sont compliquées à quantifier précisément, on peut néanmoins en souligner quelques implications pour WALLIX Group :

L'entreprise a mis en place un plan de continuité d'activité qui a permis à tous les salariés du Groupe et de ses filiales, d'être opérationnel, en télétravail, dès le premier jour de confinement (équipements, réseau, accès à distance aux applications de l'entreprise, support IT et accompagnement juridique et RH). Les grèves de fin d'année 2019 avaient déjà permis à WALLIX d'organiser le travail à distance pour la majorité de ses collaborateurs.

WALLIX Group s'est également mobilisé pour accompagner ses clients, ses partenaires et toutes les entreprises qui se doivent d'assurer un plan de continuité de services en raison de l'épidémie Covid-19. Les accès à distance des collaborateurs et des prestataires externes sur les systèmes d'informations deviennent une priorité pour le maintien de l'activité des entreprises. Ces accès ne doivent aucunement se faire au détriment de la sécurité informatique et laisser le champ libre à des cyberattaques profitant de la fragilité de nos organisations.

Pendant toute la période de crise sanitaire que nous traversons, WALLIX propose la gratuité des licences d'accès à distance de sa suite logicielle de gestion des comptes à privilèges WALLIX Bastion. L'ensemble du catalogue de solutions et toute l'expertise technique de WALLIX seront également adaptés pour répondre à l'urgence de la sécurisation des accès aux Systèmes d'Informations et aux applications des collaborateurs travaillant à distance.

Enfin, cette situation de crise sanitaire, qui va profondément et durablement bouleverser l'économie mondiale, ne remet en cause ni les fondamentaux de marché de l'entreprise, basés sur la transformation numérique, ni le potentiel de croissance de l'entreprise. Il pourrait néanmoins créer à court terme quelques décalages dans le déploiement commercial de la société.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	184 800		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	116 899		71 117
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	116 899		71 117
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	122 822		5 146 561
Autres titres immobilisés	113 794		1 160 248
Prêts et autres immobilisations financières	122 462		709 766
TOTAL	359 078		7 016 575
TOTAL GENERAL	660 777		7 087 692

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			184 800	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		80 286	107 729	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		80 286	107 729	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		1 000 000	4 269 383	
Autres titres immobilisés		694 174	579 868	
Prêts et autres immobilisations financières		672 266	159 961	
TOTAL		2 366 440	5 009 213	
TOTAL GENERAL		2 446 726	5 301 742	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	97 437	35 600		133 037
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	32 050	17 298	4 865	44 483
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	32 050	17 298	4 865	44 483
TOTAL GENERAL	129 487	52 898	4 865	177 520

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	35 600				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	17 298				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	17 298				
TOTAL GENERAL	52 898				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices		15 000	1 438	13 563
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées		5 469		5 469
TOTAL Provisions réglementées		5 469		5 469
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	1 181	1 119	1 181	1 119
	2 452	86 148	1 060	87 540
TOTAL Provisions	3 633	87 267	2 241	88 659
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	1 433		1 433	
		3 506 780		3 506 780
TOTAL Dépréciations	1 433	4 286	1 433	4 286
TOTAL GENERAL	5 066	97 022	3 674	98 414
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		90 434 1 119 5 469	1 060 2 614	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	159 961	141 901	18 060
Clients douteux ou litigieux	4 207	4 207	
Autres créances clients	534 739	534 739	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	1 610		1 610
- T.V.A	87 890	87 890	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	9 067 392	9 067 392	
Débiteurs divers	2 115	2 115	
Charges constatées d'avance	21 868	21 868	
TOTAL GENERAL	9 879 783	9 860 113	19 670
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	1 051	1 051		
- plus d'un an	2 707 157	231 873	2 475 284	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	280 956	280 956		
Personnel et comptes rattachés	48 261	48 261		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 787	56 787		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	73 753	73 753		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	9 715	9 715		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 487 500	743 750	743 750	
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	15 151	15 151		
TOTAL GENERAL	4 680 330	1 461 296	3 219 034	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 600 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 960			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	4 269 383		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	380 636		
Autres créances	9 067 392		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 703		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers	94 893		
Charges financières			

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Mali de confusion			4 000	4 000

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	5 184
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	2 115
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	12 055
TOTAL	19 354

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 247
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 417
Dettes fiscales et sociales	70 138
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	154 801

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	21 868	15 151
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	21 868	15 151

Commentaires :

Les produits constatés d'avance correspondent aux quotes part de chiffres d'affaires sur prestations facturées non encore réalisées.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts	13 563	20,00
Charges à étaler		
TOTAL	13 563	20,00

Ecart de conversion en monnaie étrangère

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
- Sur Immobilisations non financières				
- Sur Immobilisations financières				
- Sur créances	1 119		1 119	6 596
- Sur dettes financières				
- Sur dettes d'exploitation				
- Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	1 119		1 119	6 596

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 752 502	0,10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	61 745	0,10
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 814 247	0,10

Commentaires :

Exercice de 47.540 BCE 2014

Acquisition définitive sur Plan 2017 d'Attributions Gratuites d'Actions: 14.205 actions

Capital potentiel

A la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières émises et les options de souscription d'actions attribuées par la société WALLIX GROUP donnant accès à son capital se présentent comme suit :

AG	Directoire	Nature	nombre de valeurs autorisées	Attribution	valeurs caduques & annulées	valeurs exercées antérieurement	valeurs exercées au cours de la période	valeurs en circulation	Nombre d'actions potentielles (1)	Prix d'exercice en euros (1)	Date limite d'exercice
12/06/2014	28/11/2014	BCE 2014	5 835	5 835	-	1 081	4 754	-	-	2,800	28/11/2019

(1) En tenant compte de la division par 10 du nominal de chaque action par décision de l'assemblée générale du 6 mai 2015

	Plan 2017-1 Attribution Gratuite d'Actions à émettre	Plan 2019 Attribution Gratuite d'Actions existantes ou à émettre	
Attributaires	Salariés et salariés du Groupe	Plan n°1 Salariés et salariés du Groupe	Plan n°2 membres du Directoire & salariés occupant des postes clefs
AGE	03/06/2016	06/06/2019	06/06/2019
Date d'attribution / Directoire	06/07/2017	25/07/2019	25/07/2019
Solde en début de période	33 680	-	-
Nombre d'actions attribués dans l'exercice	-	65 500	98 500
Nombre d'actions annulées	2 753	2 500	
Nombre d'actions émises dans l'exercice	14 205	-	-
Nombre total d'actions pouvant être émises	16 722	63 000	98 500
Conditions de performance	non	non	seuils du CA consolidé (50% de chaque tranche)
Condition de présence	oui	oui	oui (50% de chaque tranche)
Durée d'acquisition	20% à 1 an 35% à 2 ans 45% à 3 ans	1/3 à 1 an 1/3 à 2 ans 1/3 à 3 ans	1/3 à 1 an 1/3 à 2 ans 1/3 à 3 ans
Période de conservation	1 an / 1ère tranche	1 an / Date acquisition Tranche 1	1 an / Date acquisition Tranche 1
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice	327 €	1 289 €	84 859 €

La condition de performance liée au CA consolidé 2019 n'est pas atteinte;
16417 actions ne seront pas acquises à l'échéance du 25/07/2020

Variation des capitaux propres

	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	42 258 807
- Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	42 258 807
Variations du capital social	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variations des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variations des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	42 258 807
Variations du capital social	6 175
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	87 316
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	14 980
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	-2 060 401
Variations des subventions d'investissement et des provisions réglementées	5 469
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	-2 060 401
Variation en cours d'exercice	113 940
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	42 372 747
Résultat de l'exercice	-5 801 090
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	36 571 657

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	5 304
Ventes de produits finis	
Prestations de services	271 366
TOTAL	276 670

Répartition par marché géographique	Montant
France	276 670
Etranger	
TOTAL	276 670

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		80 311	80 311
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Dotations de l'exercice		8 704	8 704
TOTAL		71 607	71 607
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Exercice		9 492	9 492
TOTAL		9 492	9 492
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		27 062	27 062
- à plus d'un an et cinq au plus		46 846	46 846
- à plus de cinq ans			
TOTAL		73 908	73 908
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus		803	803
- à plus de cinq ans			
TOTAL		803	803
Montant pris en charge dans l'exercice			

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés : co-emprunteur solidaire prêt Oseo Caution solidaire de Wallix / prêt BPI Locations financières	 62 500 680 000 272 941
TOTAL	1 015 441
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	 742 500

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus : Clause de retour à meilleure fortune	 6 096 536
TOTAL	6 096 536
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	 6 096 536

Rémunérations des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :	
- des organes d'administration	
- des organes de direction	438 655
- des organes de surveillance	37 500

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	27 750
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	29 400
TOTAL	57 150

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	4	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		112 221	
TOTAL		112 221	

Commentaires :

Hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrières:

- Taux d'actualisation: 0,77%
- Taux de revalorisation des salaires: 1,5%
- Mobilité : Taux de rotation 3%
- Taux de charges sociales: 42,5%
- Age de départ à la retraite: départ volontaire 65 ans

Au 31/12/2018, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite s'élevait à 94.436 euros.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
WALLIX SARL	50 000	64 811	100,00	122 755	122 755	8 589 769		15 734 723	284 129	
WALLIX US CORP		-120 350	100,00			254 584		508 400	-386 662	
Cybersécurité Wallix Canada Inc.	69	-36 019	100,00	67	67	223 039		218 986	4 293	
WALLIX IBERICA S.L.	252 061	1 073 740	100,00	4 146 561	4 146 561			31 961	-273 740	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Données en euros

Sociétés	Pays	Siège social	SIREN
Wallix	France	250 Bis rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS	450 401 153
Wallix US Corp	Etats-Unis	c/o KVB PARTNERS 60 Broad Street – Suite 3502 à NEW YORK 10004	
Cybersécurité Wallix Canada Inc.	Canada	1200 – 1981 AV. McGill College Montréal Québec H3A0G6 Canada	
Wallix Iberica S.L.U.	Espagne	Calle Copenhagen, 12, 28232 Las Rozas, Madrid, España	



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Wallix Group S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Wallix Group S.A.

250 bis, rue du faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

Ce rapport contient 29 pages

Référence : KS - LB

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Wallix Group S.A.

Siège social : 250 bis, rue du faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

Capital social : €. 581 424, 70

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Wallix Group S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Wallix Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Directoire arrêté le 26 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport financier.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 avril 2020

KPMG S.A.

Kamal Samaha
Associé